

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 12 FEVRIER 2018 à 18 H 30**

<b>FINANCES .....</b>	<b>3</b>
I. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017 .....	3
II. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017 .....	4
III. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017 .....	4
IV. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017 .....	5
V. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017 .....	5
VI. Budget annexe « Hôtel d'entreprises » - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017 .....	14
VII. Budget annexe « Lotissement de la Pommeraie » - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017 .....	18
VIII. Budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017 .....	22
IX. Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2017 .....	25
X. Budget annexe « Hôtel d'Entreprises » – Affectation du résultat de l'exercice 2017 .....	26
XI. Budget annexe « Lotissement de la Pommeraie » – Affectation du résultat de l'exercice 2017 .....	26
XII. Budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » – Affectation du résultat de l'exercice 2017 .....	27
XIII. Budget Principal 2018 – Examen et vote du Budget Primitif .....	27
XIV. Budget Annexe « Hôtel d'Entreprises » 2017 – Examen et vote du Budget Primitif .....	37
XV. Budget Annexe « Lotissement de la Pommeraie » 2018 – Examen et vote du Budget Primitif .....	40
XVI. Budget Annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » 2018 – Examen et vote du Budget Primitif .....	43
<b>INTERCOMMUNALITE .....</b>	<b>46</b>
XVII. Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées .....	46
XVIII. Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne – Adhésion de la Commune au Service Energies .....	47
<b>PROJETS ET TRAVAUX .....</b>	<b>48</b>

XIX.	Travaux d'aménagement de l'entrée Est de la Ville le long de la Route Départementale n° 32 (2ème tranche) .....	48
XX.	Acquisition de terrains allée du Cinquet et au Farnier (terrains appartenant à Madame Vergne) .....	49
<b>ENTRETIEN ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC .....</b>		<b>50</b>
XXI.	Signature de la Convention avec le Conseil Départemental de la Dordogne fixant les conditions d'entretien des dépendances vertes en entrée d'agglomération.....	50
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>		<b>51</b>
XXII.	Renouvellement de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG24.....	51
XXIII.	Réduction du temps de travail d'un agent.....	51
<b>DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL.....</b>		<b>52</b>
<b>INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES .....</b>		<b>52</b>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 12 FEVRIER 2018 à 18 H 30**

**PRESENTS** : Jean-Paul ROCHOIR ; Michel BORDERIE ; Catherine CLAVEL ; Jean-Louis LANAU ; Jean-François MAURY ; Olivier DUPUY ; Nathalie TRAPY ; Colette VEYSSIÈRE\* ; Jean-Claude JOURDAN ; Gisèle FOURNIER ; Martine BORDERIE ; François VILLATTE ; Béatrice GUILIANELLI ; Pierre DELPEUCH\*\* ; Marie-Lyne SEELI ; Didier GUECHOU ; Catherine ARNOUILH ; Marie-Laurence DELMAR ; Cyril GOUBIE ; Michel SEJOURNE ; Jérôme PAPATANASIOS\*\*\* ; Jean BAYLET.

**POUVOIRS** : Raphaëlle LAFAYE à Olivier DUPUY ; Jordan TESSIER à Jean-Louis LANAU ; Catherine LABAT à Marie-Laurence DELMAR.

**ABSENTS** : Yves RÉMON, Isabelle GRENIER.

\*Arrivée de Colette VEYSSIERE à 18h40 (avant le vote du point 3)

\*\*Arrivée de Pierre DELPEUCH à 18h37 (avant le vote du point 1)

\*\*\*Départ de Jérôme PAPATANASIOS à 20h05 (avant le vote du point 20) qui donne pouvoir à Michel SEJOURNE pour les points restants.

**Madame Catherine ARNOUILH est désignée Secrétaire de Séance.**

**Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à la majorité (18 voix pour, 5 abstentions).**

## **FINANCES**

**Présence Mme Tréboutte, Trésorière, qui se retire de la salle durant les votes des points 1 à 4.**

### **I. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui

a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Principal du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **II. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal. Après s'être fait présenter le budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **III. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement de la Pommeraie de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget annexe du Lotissement de la Pommeraie du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **IV. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **V. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote des comptes administratifs, ce dernier quitte la salle. Michel Borderie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, prend la Présidence de séance durant les votes des comptes administratifs.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>631 116.01 €</b>	<b>799 300.00 €</b>	<b>599 578.71 €</b>
Dont :			
. achats (chapitre 60)	360 863.28 €	498 750.00 €	381 879.80 €
. services extérieurs (chapitres 61 et 62, sauf 6216 inclus dans chapitre suivant)	252 553.30 €	281 920.00 €	202 986.91 €
. impôts et taxes (chapitre 63 sauf 6331, 6332 et 6336 inclus dans chapitre suivant)	17 699.43 €	18 630.00 €	14 712.00 €
<b>012 – Charges de personnel et assimilés</b>	<b>1 207 719.99 €</b>	<b>1 347 300.00 €</b>	<b>1 283 851.68 €</b>
Dont :			
. charges de personnel (compte 64 et articles 6331, 6332 et 6336)	1 187 631.39 €	1 326 300.00 €	1 263 763.08 €
. mise à disposition d'agent de la CAB (article 6216)	20 088.60 €	21 000.00 €	20 088.60 €
<b>014 – Atténuation de produits</b>	<b>185 505.00 €</b>	<b>185 505.00 €</b>	<b>185 505.00 €</b>
Dont :			
. reversement loi SRU	0 €	0 €	0 €
. attribution de compensation	185 505.00 €	185 505.00 €	185 505.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>355 104.01 €</b>	<b>375 216.00 €</b>	<b>343 508.20 €</b>
Dont :			
. subventions	44 280.00 €	65 000.00 €	50 710.00 €
. participations aux organismes	220 474.16 €	207 016.00 €	196 613.54 €
. indemnités et charges des élus	89 840.82 €	102 100.00 €	96 011.56 €
. Pertes sur créances irrécouvrables	508.77 €	1 000.00 €	173.10 €
<b>66 – Charges financières</b>	<b>48 971.52 €</b>	<b>61 000.00 €</b>	<b>34 254.02 €</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>2 020.88 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>1 472.25 €</b>
<b>68 - Provisions</b>	<b>414.66 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>1 001.13 €</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>0 €</b>	<b>50 541.73 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>2 430 852.07 €</b>	<b>2 825 862.73 €</b>	<b>2 449 170.99 €</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		<b>1 144 083.33 €</b>	
<b>042 – Comptes 67 et 68</b>	<b>369 161.28 €</b>	<b>357 838.95 €</b>	<b>357 596.95 €</b>
Dont :			
. Amortissements	334 653.61 €	357 838.95 €	357 596.95 €
. Capitalisation des pertes de change d'emprunts (renégociation d'emprunt)	34 507.67 €	0€	0€
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>369 161.28 €</b>	<b>357 838.95 €</b>	<b>357 596.95 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 800 013.35 €</b>	<b>4 327 785.01 €</b>	<b>2 806 767.94 €</b>

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0.24 % par rapport à 2016. Ceci résulte d'une évolution des dépenses réelles et des opérations d'ordres des dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 0.75 %. Ceci s'explique notamment par :**

Le rattrapage du retard de mandatement des factures de 2016 et l'émission d'écritures de rattachements de charges plus importantes par rapport à 2016, sur l'exercice 2017 expliquent en partie cette augmentation.

- L'inflation des achats de matières premières (alimentation, fournitures entretien et administratives, fournitures scolaires), d'équipements, des fluides (eau, électricité et gaz) et carburant est la cause principale de la hausse de 5.82 %, à laquelle s'ajoute la réouverture de l'Espace socioculturel suite aux travaux effectués et à l'inflation.
- Des efforts financiers ont été réalisés en 2017 concernant les décorations de Noël, le budget consacré aux fêtes et cérémonies a augmenté en raison des inaugurations (Espace Socio-Culturel et rue de la République) et de manifestations et cérémonies ponctuelles (accueil de la délégation Charlemagnoise, buffet de clôture des élections, assemblée générale de l'UMPRAC).
- Les charges de personnel et assimilés qui ont globalement augmenté de 6.30 % par rapport à 2016.  
Cette situation s'explique par :
  - La hausse des rémunérations et charges du personnel titulaire en raison de la reprise d'un agent suite à un congé longue maladie et à la stagiairisation de deux autres agents ;
  - L'accroissement du nombre de remplacements assurés par la Ville suite aux arrêts maladie des agents le cas échéant ;
  - Le non-renouvellement d'un contrat aidé (CUI) courant 2017 d'un agent maintenu en contrat de droit public dans la collectivité ;
  - La réimputation de dépenses en 2017, sur ce chapitre, inscrites à tort au chapitre « charges à caractère générales » en 2016 (assurances de personnel et chèques déjeuner).
- Les provisions qui ont augmenté par rapport à 2016.  
Elles permettent d'anticiper le recouvrement difficile d'une recette d'un tiers (locataires, cantine ...). Cette hausse s'explique par la nécessité de réaliser une provision dans le cadre de la procédure collective (liquidation judiciaire) d'une locataire de la Ville dont le bail est résilié depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Cette augmentation est atténuée par la baisse :

- D'une partie des services extérieurs tels que l'entretien et la réparation de terrains, bâtiments et réseaux du fait de la diminution d'interventions d'entreprises compensées

par les services techniques de la Ville, l'absence de souscription d'assurances dommages-ouvrage en 2017, les régulations des erreurs d'imputations constatées en 2016 concernant notamment l'assurance du personnel et les dépenses liées aux chèques déjeuners ;

- Des impôts et taxes s'expliquant par la réimputation en début d'année 2017 des contrôles techniques des véhicules au compte 61551. De plus, la Ville a bénéficié en 2017 d'une exonération de la contribution obligatoire au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, compte tenu de l'emploi de deux agents reconnus travailleurs handicapés.

- Des autres charges de gestion courantes qui ont diminué de 3.26 % par rapport à 2016.

Cette diminution s'explique principalement par :

- La non utilisation de l'enveloppe destinée à la formation des élus (formation de professionnalisation liée à la fonction d'élu) : des demandes de prise en charge de formations faites par certains élus en 2017 étant arrivées tardivement, elles ne pourront être prises en compte que sur l'exercice 2018 ;
- La baisse de certains contingents (SDIS, SMAS) ;

Certaines charges ont augmenté sur ce chapitre, notamment en raison :

- De l'ouverture, en 2017, du Droit Individuel à la Formation des élus locaux (DIF) ;
- De la hausse de la participation DFCI ;
- Du renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat des énergies auprès du SDE24 ;
- De l'attribution d'une partie du Fonds d'Initiative Culturelle (FIC).

- Les charges financières qui ont diminué de 30.05 % par rapport à 2016.

Cette diminution s'explique notamment par :

- La maturité de l'ensemble des emprunts contractés par la Ville engendrant une baisse de 11.23% des intérêts d'emprunts ;
- L'appréciation précise des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) jusqu'alors surévalués, cette nouvelle méthode d'évaluation permettant notamment la prise en compte des emprunts à taux variable en temps réel.

- Les charges exceptionnelles ont diminué de 27.15 % par rapport à 2016. Il s'agit d'écritures de régularisation de recettes liées à des annulations de facturations de Redevances d'Occupation du Domaine Public d'années antérieures en raison d'erreurs de calculs lors des émissions des titres.

- L'atténuation des produits : ces dépenses concernent le versement de la Ville à la CAB de l'attribution de compensation et restent identiques à celles de 2016. L'exonération de reversement de la pénalité de carence en logements sociaux en 2016 suite aux travaux engagés par la Ville perdue en 2017.

- Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement ont quant à elles diminué de 3.13 %. Ceci s'explique par :

- Les amortissements : en hausse de 6.87% par rapport à 2016. Ils permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement ;
- L'absence d'écriture, faite en 2016, pour la capitalisation des pertes de change des emprunts au titre de la renégociation d'un emprunt dit « toxique » datant de 2011.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.



	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>013 – Atténuation des charges</b> (personnel – compte 64)	<b>74 885.13 €</b>	<b>40 300.00 €</b>	<b>72 195.47 €</b>
<b>70 – Produits de services</b>	<b>237 745.66 €</b>	<b>222 546.40 €</b>	<b>248 843.02 €</b>
Dont :			
. Concessions cimetièrè	7 760.00 €	5 000.00 €	3 985.00 €
. Occupation du domaine public	1 472.25 €	15 316.76 €	15 038.76 €
. Produits de régies (gestion des services périscolaires et CMEJ)	100 801.43 €	93 000.00 €	112 331.16 €
. Participation CAF et MSA	40 298.07 €	35 000.00 €	45 818.91 €
. Locations du minibus	1 011.60 €	2 000.00 €	2 257.31 €
. Versement CAB	86 402.31 €	70 000.00 €	67 182.24 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>1 809 045.86 €</b>	<b>1 829 300.00 €</b>	<b>1 837 732.00 €</b>
Dont :			
. Taxe foncière et d'habitation	1 661 860.00 €	1 695 608.00 €	1 701 102.00 €
. Dotation de solidarité communautaire	30 564.00 €	30 000.00 €	28 073.00 €
. FNGIR	5 173.00 €	5 173.00 €	5 173.00 €
. FPIC	74 910.00 €	64 399.00 €	64 399.00 €
. Taxe additionnelle	27 688.86 €	30 920.00 €	30 920.00 €
<b>74 – Dotations et participations</b>	<b>918 245.58 €</b>	<b>865 298.00 €</b>	<b>878 270.56 €</b>
Dont :			
. DGF	790 875.00 €	762 974.00 €	762 974.00 €
. CVAE et CFE	1 178.00 €	367.00 €	367.00 €
. Compensation impôt TF et TH	64 053.00 €	81 039.00 €	81 039.00 €
. Dotation de recensement	8 194 €	0€	0€
. Participation Etat au TAP	53 772.37 €	20 918.00 €	30 390.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion</b>	<b>27 076.04 €</b>	<b>39 200.00 €</b>	<b>38 898.47 €</b>
Dont :			
. Locations (logements, salles et mobiliers)	27 076.04 €	20 200.00 €	22 532.79 €
. Produits de régies et chèques déjeuner	7 774.11 €	19 000.00 €	16 365.68 €
<b>76 – Produits financiers</b>	<b>12 053.06 €</b>	<b>11 266.00 €</b>	<b>11 270.32 €</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>1 145.99 €</b>	<b>4 557.33 €</b>	<b>1 921.34 €</b>
<b>78 – Reprise sur provisions</b>	<b>487.94 €</b>	<b>0 €</b>	<b>414.66 €</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>3 080 685.26 €</b>	<b>3 012 467.73 €</b>	<b>3 089 545.84 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		<b>1 238 369.77 €</b>	
<b>042 – Articles 722 et 777</b>	<b>47 230.00 €</b>	<b>76 947.51 €</b>	<b>72 653.69 €</b>
Dont :			
. Amortissements	47 230.00 €	50 947.51 €	50 947.51 €
. Travaux en régie	0 €	26 000.00 €	21 706.18 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>47 230.00 €</b>	<b>1 315 317.28 €</b>	<b>72 653.69 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 127 915.26 €</b>	<b>4 327 785.01 €</b>	<b>3 162 199.53 €</b>

D'une manière générale, il est constaté que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1.10 %. Ceci résulte d'une évolution des recettes réelles et des opérations d'ordre des produits de la section de fonctionnement :

➤ **Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté globalement de 0.29 % :**

➤ Les produits de services ont augmenté de 4.67 % par rapport à 2016.

Ils regroupent notamment :

- Les recettes des concessions de cimetièrè ;
- Les recettes liées à l'occupation du domaine public : la régularisation en 2017 d'une partie des redevances 2015 et 2016 explique cette forte hausse ;

- Les produits des régies de gestion des services périscolaires dans lesquels sont pris en compte sur l'exercice 2017 la régularisation des impayés de l'année en cours et des années précédentes ;
  - Les aides alloués par la CAF et la MSA au titre du service périscolaire de la Ville incluant la régularisation des paiements de la MSA des années antérieures, versés à tort à la CAB ;
  - Le reversement effectué par la CAB des charges liées à l'ALSH et aux fluides de la Médiathèque pour 2016 ainsi que les prestations mécaniques effectuées par les services techniques de la Ville pour le compte de l'intercommunalité et les repas des micro-crèche pour 2017 ;
  - Les recettes des locations du mini bus en hausse par rapport à 2016 ;
- Les impôts et taxes ont augmenté de 1.59 % par rapport à 2016.  
Cette hausse s'explique par l'augmentation des bases des recettes des impôts ménages.  
Elle est atténuée essentiellement par la diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire et le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- Les autres produits de gestion ont augmenté de 43.66 % par rapport à 2016.  
Ils regroupent :
- Les recettes de locations (logements, salles, mobiliers). Ceci s'explique principalement par la réouverture de l'espace socio-culturel suite aux travaux effectués sur le bâtiment ;
  - La réimputation sur ce chapitre, en 2017, des produits de régies et remboursement de la part payée par les agents sur les chèques déjeuner imputés à tort au chapitre « dotations et participations » en 2016.
- Les produits exceptionnels ont augmenté de 67.66 % par rapport à 2016, s'agissant principalement d'écritures de régularisation de dépenses de l'année antérieure, dont l'ajustement de l'assurance dommages-ouvrage de l'Espace Socio-Culturel et des remboursements de sinistres déclarés par la Ville.

Cette augmentation est contrebalancée par :

- Les atténuations de charges qui ont diminué de 3.59 % par rapport à 2016.  
Elles regroupent les remboursements des rémunérations des agents en arrêt suite à accident de service, d'une partie des salaires et des charges des agents recrutés sous la forme de Contrats Uniques d'Insertion (CUI) ainsi que du Supplément Familial de Traitement (SFT) versé par la Ville aux agents. Cette baisse s'explique principalement par le non renouvellement fin 2017 d'un contrat aidé.
- Les dotations et participations qui ont diminué de 4.35 % par rapport à 2016.
- Globalement les dotations versées par l'Etat ont diminué en 2017 de 26 112.65 € entre 2016 et 2017
  - Les compensations des taxes foncière et d'habitation versées par l'Etat au titre des exonérations accordées aux administrés défavorisés ont augmentées en 2017 ;
  - La participation forfaitaire versée par l'Etat pour compenser les frais liés à la mise en place des TAP reste identique à l'année précédente (90€ par élève) ;
  - L'absence de dotation de recensement en 2017 explique également cette diminution.
- Les produits financiers qui comprennent principalement le versement effectué par la CAB au titre du remboursement des intérêts d'emprunts dans le cadre du transfert de la compétence voirie.

➤ Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement ont augmenté de 53.83 %. Ceci s'explique par :

- La comptabilisation en 2017 de travaux en régie non-inscrits en 2016 ;
- Les amortissements des subventions.

Avec des dépenses s'élevant à 2 806 767.94 € et des recettes s'élevant à 3 162 199.53 €, la Ville a dégagé en 2017 un excédent de fonctionnement de 355 431.59 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2017 au résultat de clôture 2016 (1 431 110.34 – 192 740.57 € d'affectation du résultat), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2017 s'élève à 1 593 801.36 €.

## **PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Présentation des grandes opérations réalisées en 2017 :

- Les « Opérations diverses » regroupent des achats non inclus dans une opération spécifique (éclairage public, équipements du cimetière du Bourg, outillage divers, appareils électroménagers, panneaux de signalisation et de voirie ...).
- L'opération « Matériel travaux » regroupe les achats d'équipements (tondeuses, débroussailleuse) nécessaires aux différentes missions du Service Technique.
- L'opération « Travaux bâtiments » regroupe les travaux effectués sur les bâtiments communaux (réfection de la toiture de l'école maternelle, travaux de menuiserie au complexe sportif, travaux de fumisterie du restaurant d'enfants, installation de nouvelles alarmes incendie sur les différents sites de la ville ...).
- L'opération « Informatique – Mobilier » inclus les achats de logiciels, ordinateurs, onduleurs, armoire de rangement, tableaux, ... pour les différents sites de la Ville.
- L'opération « Achat de terrains » comporte l'acquisitions du terrain Roubly.
- L'opération « Achat de véhicules » se traduit par l'acquisition de trois véhicules électriques et d'une nouvelle benne.
- L'opération « Aménagement de la salle des fêtes en Espace Socio-Culturel »
- L'opération « Aménagement du quartier de la gare » consiste à l'aménagement de la rue du 17 Juin 1944.
- L'opération « Aménagement d'une maison de quartier à Peymilou » qui concerne le financement des honoraires de maîtrise d'œuvre.
- L'opération « Voie nouvelle » regroupe les dépenses liées la création de la rue de la République, dont les travaux se sont achevés au début de l'année 2017.
- L'opération « Serre pédagogique » qui concerne, pour l'exercice 2017, le financement des honoraires des bureaux d'études et de la maîtrise d'œuvre.
- L'opération « Nouveau cimetière » regroupe les dépenses liées à la création du cimetière de Blanzac dont les travaux s'achèveront au début de l'année 2018.
- L'opération « Epicerie sociale » regroupe les dépenses liées à la réfection de l'épicerie sociale de la Ville.

### **A – Les Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont regroupées par opérations. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles et des opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>Les grandes opérations (présentées ci-dessus)</b>	<b>931 377.79 €</b>	<b>2 609 973.74 €</b>	<b>803 430.98 €</b>
<b>16 – Emprunt et dettes</b>	<b>215 608.36 €</b>	<b>193 401.00 €</b>	<b>188 647.37 €</b>
Dont :			
. Emprunts	169 682.57 €	177 000.00 €	172 636.53 €
. Emprunts SDE 24	45 925.79 €	15 401.00 €	15 400.84 €
. Cautions	0 €	1 000.00 €	610.00 €
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	<b>0 €</b>	<b>22 671.02 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>1 146 986.15 €</b>	<b>2 826 045.76 €</b>	<b>992 078.35 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>042 – Comptes 13 et 23</b>	<b>47 230.00 €</b>	<b>76 947.51 €</b>	<b>72 653.69 €</b>
Dont :			
. Amortissements	47 230.00 €	50 947.51 €	50 947.51 €
. Travaux en régie	0 €	26 000.00 €	21 706.18 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>47 230.00 €</b>	<b>76 947.51 €</b>	<b>72 653.69 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 194 216.15 €</b>	<b>2 902 993.27 €</b>	<b>1 064 732.04 €</b>

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont diminué de 10.84 %. Ceci résulte d'une évolution des dépenses réelles et des opérations d'ordres des dépenses de la section d'investissement.

➤ Les dépenses réelles d'investissement ont diminué de 13.51 %. Ceci s'explique notamment par :

➤ La baisse des dépenses liées aux grandes opérations :

- Achèvement de la transformation de la salle des fêtes en Espace Socio-Culturel, chantier majeur de la mandature réalisé en 2016 ;
- Démarrage des principales opérations prévues au budget 2017 en fin d'année (création du cimetière de Blanzac et de la serre pédagogique, aménagement d'une maison de quartier à Peymilou) entraînant le report d'une partie des travaux en 2018 (Restes à Réaliser de dépenses 2017 de 442 080.19 € soit 21.12 % du budget d'investissement 2017) ;

Toutefois la Ville a poursuivi son investissement en 2017 par la réfection de la toiture de l'école maternelle du centre-ville, l'acquisition de trois véhicules électriques (police municipale, services techniques, service de restauration) et l'achèvement de la création de la rue de la République.

➤ La diminution des emprunts et dettes qui s'explique principalement par l'extinction d'emprunts contractés auprès du SDE 24. Parallèlement un emprunt bancaire souscrit auprès du Crédit Agricole s'est éteint en octobre 2017. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2017 ;

➤ Des dépenses liées au remboursement d'une caution suite au départ le 1<sup>er</sup> septembre 2017 d'une locataire à l'ancien Presbytère ont été réalisées.

➤ Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont augmenté de 53.83 %. Ceci s'explique par :

- La comptabilisation en 2017 de travaux en régie non-inscrits en 2016 ;
- Les amortissements des subventions.

## **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources dont dispose la commune sur cette section pour réaliser ces opérations. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre ».

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>Financement des grandes opérations</b>	<b>180 696.36 €</b>	<b>544 997.12 €</b>	<b>59 429.42 €</b>
<b>10 – Opérations financières</b>	<b>208 455.89 €</b>	<b>300 146.01 €</b>	<b>352 623.62 €</b>
Dont :			
. FCTVA	85 113.00 €	100 098.34 €	141 775.00 €
. Taxe d'aménagement	15 342.89 €	7 307.10 €	18 108.05 €
. Affectation du résultat	108 000.00 €	192 740.57 €	192 740.57 €
<b>16 – Cautions</b>	<b>0 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>610.00 €</b>
<b>27 – Remboursement de la CAB : emprunt voirie</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>18 000.00 €</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>407 152.25 €</b>	<b>846 143.13 €</b>	<b>430 663.04 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Excédent d'investissement</b>		<b>554 927.86 €</b>	
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 144 083.33 €</b>	
<b>042 – Comptes 192 et 28</b>	<b>369 161.28 €</b>	<b>357 838.95 €</b>	<b>357 596.95 €</b>
Dont :			
. Amortissements	334 653.61 €	357 838.95 €	357 596.95 €
. Capitalisation des pertes de change d'emprunts (renégociation d'emprunt)	34 507.67 €	0 €	0 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>369 161.28 €</b>	<b>357 838.95 €</b>	<b>357 596.95 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>776 313.53 €</b>	<b>2 902 993.27 €</b>	<b>788 259.99 €</b>

D'une manière générale, on constate que les recettes d'investissement ont augmenté de 1.59 %. Ceci résulte d'une évolution des recettes réelles et des opérations d'ordres des produits de la section d'investissement :

➤ Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 5.77 %. Ceci s'explique notamment par :

- Les opérations financières qui ont augmenté de 69.16 %.

Elles regroupent :

- Le FCTVA : en augmentation par rapport à 2016 du fait du remboursement important de TVA sur les dépenses liées aux travaux de transformation de la salle des fêtes en Espace Socio-Culturel ;

- Les reversements au titre des taxes d'aménagement : ces recettes varient d'une année sur l'autre selon le nombre de permis de construire déposés ;
  - L'augmentation de l'affectation du résultat en 2017.
- Les cautions : l'arrivée le 1<sup>er</sup> décembre 2017, d'une nouvelle locataire a engendré, pour la Ville, l'encaissement d'une caution. En 2016, aucune caution n'a été versée à la collectivité en l'absence de mouvement de locataires.
- Le montant du remboursement par la CAB des emprunts contractés par la Commune avant les transferts de compétences qui reste stable entre 2016 et 2017 (défini par la CLECT).
- Les recettes liées au subventionnement des grandes opérations ont par contre fortement diminué. Cette baisse s'explique notamment par l'attente de versement des subventions pour les opérations achevées (huissierie des écoles, sanitaires au complexe sportif, Espace Socio-Culturel, réfection de la toiture de l'école maternelle, acquisition de trois véhicules électriques) et par l'attribution d'aides dont le versement ne peut être demandé du fait de l'état d'avancement des opérations (Maison de quartier à Peymilou, création d'une serre pédagogique, réfection de l'Épicerie sociale).  
La part des subventions attribuées inscrites en restes à réaliser 2017 représente 16.65 % des recettes d'investissement du budget 2017, soit 483 294.20 €.
- Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont diminué de 3.13 %. Elles regroupent :
- Les amortissements : en hausse de 6.87% par rapport à 2016. Ils permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement ;
  - L'absence d'écriture, faite en 2016, pour la capitalisation des pertes de change des emprunts au titre de la renégociation d'un emprunt dit « toxique » datant de 2011.

Avec des dépenses s'élevant à 1 064 732.04 € et des recettes s'élevant à 788 259.99 €, la Ville a généré un déficit d'investissement de 276 472.05 €.

En intégrant le déficit de l'exercice 2017 au résultat de clôture 2016 (+ 554 927.86 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2017 s'élève à 278 455.81 €.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (19 voix pour, 5 abstentions), le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal.

## **VI. Budget annexe « Hôtel d'entreprises » - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Aucune opération dite « d'ordre » n'a été réalisée en 2017 en fonctionnement.

### **A – Les Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles de fonctionnement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	4 506.81 €	15 500.00 €	4 102.94 €
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	0 €	10.00 €	0.92 €
<b>66- Charges financières</b>	0 €	550.00 €	0 €
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	0 €	1 000.00 €	0.05 €
<b>68- Provisions</b>	430.39 €	5 000.00 €	0 €
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	0 €	1 000.00 €	0 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>4 937.20 €</b>	<b>23 060.00 €</b>	<b>4 103.91 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		201 495.21 €	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>0 €</b>	<b>201 495.21 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 937.20 €</b>	<b>224 555.21 €</b>	<b>4 103.91 €</b>

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 16.88 % par rapport à 2016.

Elles regroupent essentiellement :

- Les charges à caractère général qui ont diminué de 8.92 % compte tenu essentiellement de la baisse importante des appels de fonds opérés par le Syndic de copropriété entre 2016 et 2017 en raison de la déduction, en 2017, d'un avoir correspondant à un trop perçu en 2016. Les charges d'eau et d'électricité qui apparaissent en 2017 étaient par erreur jusqu'alors imputé au budget principal.
- Les provisions qui n'ont pas nécessité d'écriture comptable en 2017.

### **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles de fonctionnement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>75 – Autres produits de gestion</b> Dont : . Locations . Produits divers de gestion courante	42 612.93 €	35 100.00 €	35 120.62 €
<b>78 – Reprise sur provisions</b>	413.58 €	0 €	327.32 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>43 026.51 €</b>	<b>35 100.00 €</b>	<b>35 447.94 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		189 455.21 €	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>			
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>43 026.51 €</b>	<b>224 555.21 €</b>	<b>35 447.94 €</b>

D'une manière générale, on constate que les recettes de fonctionnement ont diminué de 17.61 % par rapport à 2016.

Elles regroupent :

- Les produits de gestion : la baisse de ces recettes s'explique par le départ en juillet 2017 de la société IMPAC'T, locataire de l'Hôtel d'Entreprises non remplacé à ce jour et l'arrêt du nettoyage des parties communes du bâtiment par la Ville depuis le 1er septembre 2017 impactant sur les refacturations effectuées.
- Les reprises sur provisions qui diminuent par rapport à 2016.

Avec des dépenses s'élevant à 4 103.91 € € et des recettes s'élevant à 35 447.94 €, la Ville a dégagé un excédent de 31 344.03 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2017 au résultat de clôture 2016 (195 923.59 € - 6 468.38 € d'affectation du résultat), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2017 s'élève à 220 799.24 €.

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.



	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunt et dettes</b> Dont : . Emprunt bancaire . Remboursement de caution (locations)	6 564.01 €	11 565.00 €	8 294.13 €
<b>21 et 23 – Immobilisations corporelles et en cours</b>	0 €	179 531.62 €	0 €
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	0 €	13 398.59 €	0 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>6 564.01 €</b>	<b>204 495.21 €</b>	<b>8 294.13 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001 – Déficit d'investissement</b>		6 468.38 €	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>		<b>6 468.38 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 564.01 €</b>	<b>210 963.59 €</b>	<b>8 294.13 €</b>

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont augmenté de 26.36 % par rapport à 2016.

Elles regroupent :

- Les emprunts et dettes qui correspondent au remboursement du capital de l'emprunt bancaire contracté qui reste identique à 2016. Par ailleurs, suite à la résiliation du Bail de la société IMPAC'T, la Ville a procédé au remboursement de la caution correspondante.

### **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>10 –Dotations : affectation du résultat</b>	28 500.00 €	6 468.38 €	6 468.38 €
<b>16 – Emprunts et dettes : cautions</b>	0 €	3 000.00 €	0 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>28 500.00 €</b>	<b>9 468.38 €</b>	<b>6 468.38 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		201 495.21 €	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>		<b>201 495.21 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 500.00 €</b>	<b>210 963.59 €</b>	<b>6 468.38 €</b>

La diminution des recettes s'explique par le montant de l'affectation de résultat 2017 moindre par rapport à 2016.

Avec des dépenses s'élevant à 8 294.13 € et des recettes s'élevant à 6 468.38 €, la Ville a dégagé un déficit d'investissement de 1 825.75 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2017 au résultat de clôture 2016 (- 6 468.38 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2017 est de - 8 294.13 €.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (19 voix pour, 5 abstentions), le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Hôtel d'Entreprises ».

## **VII. Budget annexe « Lotissement de la Pommeraie » - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.
- 

### **PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A – Les Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	<b>94 269.64 €</b>	<b>55 000.00 €</b>	<b>706.29 €</b>
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b> : reliquats TVA	<b>0.86 €</b>	<b>10.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b> : titres annulés sur exercices antérieurs	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>022- Dépenses imprévues</b>	<b>0 €</b>	<b>4 034.49 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>94 270.50 €</b>	<b>59 044.49 €</b>	<b>706.29 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		<b>268 400.00 €</b>	
<b>042 – Les opérations d'ordres en section</b> : stocks	<b>340 797.52 €</b>	<b>653 800.13 €</b>	<b>636 806.11 €</b>
<b>043 - Les opérations d'ordre interne à la section</b> : transfert de charges pour stocks		<b>5 010.00 €</b>	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>340 797.52 €</b>	<b>927 210.13 €</b>	<b>636 806.11 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>435 068.02 €</b>	<b>986 254.62 €</b>	<b>637 512.40 €</b>

Il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 46.53 % par rapport à 2016.

Ceci s'explique par la hausse des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks plus importantes, conséquence de la vente des lots n°1, 2 et 4.

Les charges à caractère général ont fortement diminué en raison de l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement en 2016.

### **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>70- Produits de services</b> : vente de terrains	38 470.83 €	0 €	89 791.67 €
<b>75- Produits de gestion courante</b> : apurement reliquats TVA	0 €	0 €	0.41 €
<b>77- Produits exceptionnels</b> : subventions	0 €	38 470.00 €	38 470.00 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	38 470.83 €	38 470.00 €	128 262.08 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		233 964.49 €	
<b>042 – Les opérations d'ordres en section</b> : stocks	435 067.16 €	708 810.13 €	435 773.45 €
<b>043 - Les opération d'ordre interne à la section</b> : transfert de charges pour stocks	0 €	5 010.00 €	0 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	435 067.16 €	947 784.62 €	435 773.45 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	473 537.99 €	986 254.62 €	564 035.53 €

Il est constaté que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 19.11 % par rapport à 2016.

Ceci s'explique par :

- Les ventes des lots n°1, 2 et 4 en 2017 ;
- Le versement du « Fonds d'aménagement urbain », subvention allouée par l'Etat dans le cadre d'aménagement de logements sociaux ;
- Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks plus importantes, conséquence de la vente des lots n°1, 2 et 4.

Avec des dépenses s'élevant à 637 512.40 € et des recettes s'élevant à 564 035.53 €, la Ville a dégagé un déficit de 73 476.87 €.

En intégrant le déficit de l'exercice 2017 au résultat de clôture 2016 (302 508.95 € - 68 544.46 € d'affectation du résultat), le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2017 s'élève à 160 487.62 €.

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunts et dettes</b> : Remboursement de l'avance du budget principal	0 €	213 390.00 €	0 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	0 €	213 390.00 €	0 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Déficit d'investissement</b>		68 544.46 €	
<b>040- Opération d'ordre entre sections</b> : stocks	435 067.16 €	708 810.13 €	435 773.45 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	435 067.16 €	990 744.59 €	435 773.45 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	435 067.16 €	990 744.59 €	435 773.45 €

On constate que les dépenses d'investissement ont augmenté de 0.16 % par rapport à 2016.

Ceci s'explique par la vente des lots n°1, 2 et 4 qui a engendré des opérations dites « d'ordre » d'investissement correspondant à la gestion des stocks.

Aucune dépense réelle d'investissement n'a été effectuée.

### **B – Les Recettes**

*Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » d'investissement.*

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>10 –Dotations</b> : affectation du résultat	0 €	68 544.46 €	68 544.46 €
<b>16 – Emprunts et dettes</b> : avance du budget principal	0 €	0 €	0 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	0 €	68 544.46 €	68 544.46 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		268 400.00 €	
<b>040- Opération d'ordre entre sections</b> : stocks	340 797.52 €	653 800.13 €	636 806.11 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	340 797.52 €	922 200.13 €	636 806.11 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	340 797.52 €	990 744.59 €	705 350.57 €

On constate que les recettes d'investissement ont augmenté de 106.97 % par rapport à 2016.

Ceci s'explique par :

- L'absence d'affectation du résultat au compte 1068 en 2016 ;
- La vente des lots n°1, 2 et 4 qui a engendré des opérations dites « d'ordre » d'investissement correspondant à la gestion des stocks.

Avec des dépenses s'élevant à 435 773.45 € et des recettes s'élevant à 705 350.57 €, la Ville a engendré un excédent de 269 577.12 €.

En intégrant le résultat de l'exercice 2017 au résultat de clôture 2016 (- 68 544.46 €), le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 est excédentaire de 201 032.66 €.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (19 voix pour, 5 abstentions), le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du « Lotissement de la Pommeraie ».

### **VIII. Budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

## **PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A – Les Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	0 €	20 000.00 €	47.94 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b> : reliquats TVA	1.13 €	10 €	0.07 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b> : titres annulés sur exercices antérieurs	0 €	0 €	0 €
<b>022- Dépenses imprévues</b>	0 €	1 296.87 €	0 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>1.13 €</b>	<b>21 306.87 €</b>	<b>48.01 €</b>

OPERATIONS D'ORDRE			
023 - Virement à la section d'investissement		30 000.00 €	
042 - Les opérations d'ordres en section : stocks	110 544.60 €	116 519.62 €	116 512.20 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	0 €	5 010.00 €	0 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>151 529.62 €</b>	<b>116 512.20 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>110 545.73 €</b>	<b>172 836.49 €</b>	<b>116 560.21 €</b>

Il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5.44 % par rapport à 2016.

Ceci s'explique par la hausse :

- Des charges à caractère général (eau et électricité), notamment compte tenu de l'absence en 2016 de ventilation sur ce budget ;
- Des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks plus importantes, conséquence de la vente du lot n°2.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>RECETTES REELLES</b>			
70- Produits de services : vente de terrains	0 €	26 308.00 €	26 308.33 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>0 €</b>	<b>26 308.00 €</b>	<b>26 308.33 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
002 – Excédent de fonctionnement		4 998.87 €	
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	110 544.60 €	136 519.62 €	110 592.54 €
043 - Les opération d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks		5 010.00 €	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>146 528.49 €</b>	<b>110 592.54 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>172 836.49 €</b>	<b>136 900.87 €</b>

Il est constaté que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 23.84 % par rapport à 2016.

Ceci s'explique par :

- La vente du lot n°2 en 2017 ;
- Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks plus importantes, conséquence de la vente du lot n°2.

Avec des dépenses s'élevant à 116 560.21 € et des recettes s'élevant à 136 900.87 €, la Ville a engendré un excédent de 20 340.66 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2017 au résultat de clôture 2016 (94 486.98 € - 89 488.11 € d'affectation du résultat), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2017 s'élève à 25 339.53 €.

## **PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A – Les Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.

	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>DEPENSES RÉELLES</b>			
<b>16 – Emprunts et dettes</b> : Remboursement de l'avance du budget principal	0 €	10 000.00 €	0 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>0 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Déficit d'investissement</b>		89 488.11 €	
<b>040- Opération d'ordre entre sections</b> : stocks	110 544.60 €	136 519.62 €	110 592.54 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>226 007.73 €</b>	<b>110 592.54 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>236 007.73 €</b>	<b>110 592.54 €</b>

On constate que les dépenses d'investissement ont augmentées de 0.04 % par rapport à 2016.

Ceci s'explique par la vente du lot n°2 qui a engendré des opérations dites « d'ordre » d'investissement correspondant à la gestion des stocks.

Aucune dépense réelle d'investissement n'a été effectuée.

### **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.



	Réalisées en 2016	Prévues en 2017	Réalisées en 2017
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>10 –Dotations</b> : affectation du résultat	0 €	89 488.11 €	89 488.11 €
<b>16 – Emprunts et dettes</b> : avance du budget principal	0 €	0 €	0 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>0 €</b>	<b>89 488.11 €</b>	<b>89 488.11 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		30 000.00 €	
<b>040- Opération d'ordre entre sections : stocks</b>	110 544.60 €	116 519.62 €	116 512.20 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>146 519.62 €</b>	<b>116 512.20 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>236 007.73 €</b>	<b>206 000.31 €</b>

On constate que les recettes d'investissement ont augmenté de 86.35 % par rapport à 2016 du fait :

Ceci s'explique par :

- L'absence d'affectation du résultat au compte 1068 en 2016 ;
- La vente du lot n°2 qui a engendré des opérations dites « d'ordre » d'investissement correspondant à la gestion des stocks.

Avec des dépenses s'élevant à 110 592.54 € et des recettes s'élevant à 206 000.31 €, la Ville a engendré un excédent de 95 407.77 €.

En intégrant le résultat de l'exercice 2017 au résultat de clôture 2016 (- 89 488.11 €), le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 est excédentaire de 5 919.66 €.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (19 voix pour, 5 abstentions), le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du « Lotissement des Anciennes Ecoles ».

## **IX. Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Retour de Monsieur le Maire pour présider la séance.

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget principal au sein du budget 2018.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
<b>INVESTISSEMENT</b>	554 927,86 €		-276 472,05 €	278 455,81 €	442 080,19 € 483 294,20 €	41 214,01 €	319 669,82 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 431 110,34 €	192 740,57 €	355 431,59 €	1 593 801,36 €			1 593 801,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (20 voix pour, 5 abstentions), d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1					1 593 801,36 €
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					
					0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					
					300 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :					300 000,00 €
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT			DEPENSES	BP (n)	278 455,81 €
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT			RECETTES	BP (n)	1 293 801,36 €

## X. Budget annexe « Hôtel d'Entreprises » – Affectation du résultat de l'exercice 2017

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget annexe « Hôtel d'Entreprises » au sein du budget 2018.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	-6 468,38 €		-1 825,75 €	-8 294,13 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-8 294,13 €
FONCTIONNEMENT	195 923,59 €	6 468,38 €	31 344,03 €	220 799,24 €			220 799,24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (20 voix pour, 5 abstentions), d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1					220 799,24 €
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					
					8 294,13 €
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					
					0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :					8 294,13 €
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT			DEPENSES	BP (n)	-8 294,13 €
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT			RECETTES	BP (n)	212 505,11 €

## XI. Budget annexe « Lotissement de la Pommerai » – Affectation du résultat de l'exercice 2017

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget annexe « Lotissement de la Pommerai » au sein du budget 2018.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	-68 544,46 €		269 577,12 €	201 032,66 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	201 032,66 €
FONCTIONNEMENT	302 508,95 €	68 544,46 €	-73 476,87 €	160 487,62 €			160 487,62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (20 voix pour, 5 abstentions), d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1</b>				160 487,62 €
<b>Affectation obligatoire :</b>				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)				
				0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>				
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)				
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>				0,00 €
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT		RECETTES	BP (n)	201 032,66 €
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT		RECETTES	BP (n)	160 487,62 €

## **XII. Budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » – Affectation du résultat de l'exercice 2017**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » au sein du budget 2018.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	-89 488,11 €		95 407,77 €	5 919,66 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	5 919,66 €
FONCTIONNEMENT	94 486,98 €	89 488,11 €	20 340,66 €	25 339,53 €			25 339,53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (20 voix pour, 5 abstentions), d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1</b>				25 339,53 €
<b>Affectation obligatoire :</b>				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)				
				0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>				
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)				
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>				0,00 €
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT		RECETTES	BP (n)	5 919,66 €
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT		RECETTES	BP (n)	25 339,53 €

## **XIII. Budget Principal 2018 – Examen et vote du Budget Primitif**

Lors de sa séance du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2018.

Ce débat a permis de dégager les lignes directrices qui ont servi à l'élaboration du projet de budget primitif 2018, à savoir :

- développer la Ville : amélioration des infrastructures, des bâtiments et espaces publics, création de logements, mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable ;
- amélioration de la vie quotidienne des prigontins et prigontines : des services publics de qualité et de proximité, l'aide à la personne, la lutte contre la désertification médicale avec une priorité orientée en faveur de l'éducation ;

- maîtriser les dépenses, pour assurer « la durabilité » du budget ;
- continuer à ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages : 0 % d'augmentation du taux des impôts locaux, pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.

Le vote précoce du budget amène plusieurs conséquences :

- la Ville ne dispose pas de toutes les informations officielles, notamment concernant les dotations de l'Etat et les bases d'imposition ;
- ces incertitudes nécessiteront en cours d'année 2018 l'adoption de décisions modificatives permettant d'effectuer des ajustements budgétaires.

En conséquence, le budget primitif 2018 a été construit, en tenant compte des orientations budgétaires débattues, à partir de la prévision budgétaire 2017 (intégrant le budget primitif et les décisions modificatives) et de l'exécution budgétaire 2017 (consommation des crédits – chiffres provisoires, résultat de clôture prévisionnel).

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>799 300.00 €</b>	<b>599 578.71 €</b>	<b>804 650.00 €</b>
Dont :			
. achats (chapitre 60)	498 750.00 €	381 879.80 €	472 250.00 €
. services extérieurs (chapitres 61 et 62, sauf 6216 inclus dans chapitre suivant)	281 920.00 €	202 986.91 €	315 800.00 €
. impôts et taxes (chapitre 63 sauf 6331, 6332 et 6336 inclus dans chapitre suivant)	18 630.00 €	14 712.00 €	16 600.00 €
<b>012 – Charges de personnel et assimilés</b>	<b>1 347 300.00 €</b>	<b>1 283 851.68 €</b>	<b>1 463 000.00 €</b>
Dont :			
. charges de personnel (compte 64 et articles 6331, 6332 et 6336)	1 326 300.00 €	1 263 763.08 €	1 442 000.00 €
. mise à disposition d'agent de la CAB (article 6216)	21 000.00 €	20 088.60 €	21 000.00 €
<b>014 – Atténuation de produits</b>	<b>185 505.00 €</b>	<b>185 505.00 €</b>	<b>185 505.00 €</b>
Dont :			
. reversement loi SRU	0 €	0 €	0 €
. attribution de compensation	185 505.00 €	185 505.00 €	185 505.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>375 216.00 €</b>	<b>343 508.20 €</b>	<b>387 964.00 €</b>
Dont :			
. subventions	65 000.00 €	50 710.00 €	57 150.00 €
. participations aux organismes	207 016.00 €	196 613.54 €	223 664.00 €
. indemnités et charges des élus	102 100.00 €	96 011.56 €	105 550.00 €
. Pertes sur créances irrécouvrables	1 000.00 €	173.10 €	1 500.00 €
<b>66 – Charges financières</b>	<b>61 000.00 €</b>	<b>34 254.02 €</b>	<b>40 500.00 €</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>1 472.25 €</b>	<b>21 000.00 €</b>
<b>68 - Provisions</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>1 001.13 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>50 541.73 €</b>	<b>0 €</b>	<b>50 000.00 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>2 825 862.73 €</b>	<b>2 449 170.99 €</b>	<b>2 954 619.00 €</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 144 083.33 €</b>		<b>820 461.86 €</b>
<b>042 – Comptes 67 et 68 - Amortissements</b>	<b>357 838.95 €</b>	<b>357 596.95 €</b>	<b>405 245.79 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>1 501 922.28 €</b>	<b>357 596.95 €</b>	<b>1 225 707.65 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 327 785.01 €</b>	<b>2 806 767.94 €</b>	<b>4 180 326.65 €</b>

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2018 s'élèvent à 4 180 326.65 €.

➤ **Les charges à caractère général**

Le montant prévisionnel des dépenses à caractère général s'élève à 804 650 €.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- l'augmentation des fluides (eau, électricité et gaz) due à la création de nouveaux équipements en 2018 (serre pédagogique, cimetière de Blanzac, maison de quartier à Peymilou), au décalage des facturations électriques (dernier trimestre 2017 payé en 2018) et à une augmentation tarifaire annuelle ;
- l'achat de fournitures dans le cadre de travaux en régie (sanitaires Age d'Or, rayonnages archives en Mairie ...) ;
- l'inflation des carburants utilisés par le parc automobile municipal, compensée par l'acquisition de trois véhicules électriques en 2017 ;
- les dépenses alimentaires liées au fonctionnement des restaurants d'enfants et accueils périscolaires qui ne cessent d'augmenter (inflation des produits de consommation courante et augmentation des achats de produits bio) ;
- les fournitures d'entretien, de petits équipements ainsi que les travaux d'entretien, de réparation et de maintenance des bâtiments, des voies et réseaux (éclairage public), des véhicules, qui permettent de maintenir en bon état le patrimoine de la Ville ;
- les fournitures administratives et frais d'affranchissement (en intégrant l'augmentation tarifaire 2018) et de télécommunication ;
- l'achat de fournitures scolaires (maintien du budget annuel de 61€ par enfant) et la prise en charge des frais de transport lors des sorties scolaires ;
- l'augmentation des locations mobilières qui s'explique par les locations des batteries des véhicules électriques et la volonté municipale d'accroître l'attractivité de la Ville notamment lors des fêtes de fin d'année (illuminations de Noël)
- les cotisations d'assurances de la collectivité (bâtiments, véhicules, protection juridique et responsabilité civile) et l'assurance dommages-ouvrage pour la construction de la serre pédagogique ;
- les formations à prévoir pour les agents de la Ville en 2018, nécessaires à l'exercice de leurs fonctions (BAFD, CACES, habilitations électriques) ou dans le cadre de reclassements professionnels (BAFA, bilan de compétences) ou au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- le maintien des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et la reconduction à la rentrée prochaine ;
- les frais d'actes et de contentieux liés notamment au recours gracieux contre l'arrêté de non-classement de la Commune en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2016 ;
- la hausse des dépenses afférentes à la mise en place de nouvelles manifestations en 2018 (journée sportive, réorganisation de la rentrée associative, inaugurations à prévoir) ou à la création de nouveaux supports promotionnels (plan de Ville) ;

- les frais correspondants à la gestion des différents supports de communication de la Ville (magazine municipal, site Internet) ;
- la conservation et la sécurisation des données (numérisation des actes d'Etat-Civil, reliures des registres des actes administratifs) ainsi que la création de nouveaux outils de gestion (concessions et plans cimetières) ;
- les impôts et taxes payés par la collectivité.

Des efforts continueront à être entrepris pour développer l'attractivité de notre Ville, tout en maîtrisant les charges de fonctionnement par des mises en concurrence régulières et une vigilance particulière concernant les consommations.

#### ➤ **Les charges de personnel**

Le montant prévisionnel des dépenses de personnel s'élève à 1 463 000 €.

Ce chapitre comprend principalement :

- l'application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité (+ 3 %), avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des agents dans la grille salariale ;
- la prise en compte du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) à mettre en place en 2018 ;
- le recrutement d'agents saisonniers au printemps en appui au service technique pour permettre un bon entretien des espaces verts en respectant la charte zéro-phytos ;
- la hausse de la cotisation d'assurance statutaire consécutive à la résiliation du contrat fin 2017 ;
- les frais liés à la mise en place des contrôles médicaux des agents en arrêts maladie ;
- la mise à disposition du personnel de la CAB aux accueils périscolaires municipaux.

#### ➤ **L'atténuation de produits**

Le montant prévisionnel des atténuations de produits s'élève à 185 505 €.

Ce chapitre inclut :

- le maintien du niveau de l'attribution de compensation versée à la CAB dans le cadre du transfert de compétences ;
- la non-inscription, cette année encore, de la pénalité SRU applicable pour insuffisance de logements sociaux, compte tenu que les dépenses déductibles engagées par la Commune en matière d'aménagement de logements sociaux en 2016 sont supérieures au prélèvement calculé pour 2018.

#### ➤ **Les autres charges de gestion courante**

Le montant prévisionnel des autres charges de gestion courante s'élève à 387 964€.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- Les participations versées aux organismes de regroupement (ATD 24, SIVOS, SDE 24, UDM 24, DFCI 24) en incluant les augmentations de certains : SDIS (contingent incendie), le SMAS au Cœur des Trois Cantons (8.90 € par habitant, au lieu de 4.90 €) et la suppression de la participation au Syndicat mixte des 3 Bassins, versée par la CAB en 2018 ;
- Les indemnités versées aux élus qui restent stables et les frais obligatoires de formations liées à l'exercice de leurs mandats et au Droit Individuel de Formation (DIF) ;
- le maintien de l'enveloppe globale dédiée aux subventions en faveur des associations et des écoles (100 € par enfant pour les voyages scolaires et dotation culturelle de 5€ par enfant scolarisé) ;
- le renouvellement du Fond d'Initiative Culturelle (FIC).

#### ➤ **Les charges financières**

Le montant prévisionnel des charges financières s'élève à 40 500 €.

Ce chapitre tient compte d'une baisse prévisionnelle des intérêts d'emprunts due à l'extinction d'une partie de la dette courant 2017 et en 2018.

➤ **Les dépenses imprévues**

Le montant prévisionnel des dépenses imprévues s'élève à 50 000 €. Elles sont indispensables, car elles permettent de faire face à des dépenses non prévues lors du vote du budget.

➤ **Les charges exceptionnelles**

Le montant prévisionnel des charges exceptionnelles s'élève à 21 000 €. Elles comportent principalement la régularisation relative à la refacturation des prestations mécaniques 2016 faite auprès de la CAB suite à une erreur tarifaire (annulation du titre émis en 2016 et refacturation en 2018).

➤ **Les dotations aux provisions**

Le montant prévisionnel des dotations aux provisions s'élève à 2 000 €. Elles permettent de provisionner des crédits en anticipation de la survenue d'un risque (non-recouvrement d'une dette par exemple).

➤ **Les opérations d'ordre et de transfert**

• **Les amortissements**

Le montant prévisionnel des amortissements s'élève à 405 245.79 €. Les dotations aux amortissements constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé.

• **Le virement à la section d'investissement**

Au vu des prévisions budgétaires 2018, un virement à la section d'investissement est possible à hauteur de 820 461.86 € (écriture basée sur les prévisions budgétaires). Ce virement permet à la Ville de financer une partie de son programme d'investissement 2018.

**B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	<b>BP 2017</b>	<b>CA 2017</b>	<b>PROPOSITIONS BP 2018</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>013 – Atténuation des charges</b> (personnel – compte 64)	<b>40 300.00 €</b>	<b>72 195.47 €</b>	<b>40 000.00 €</b>
<b>70 –Produit des services</b>	<b>222 546.40 €</b>	<b>248 843.02 €</b>	<b>220 800.00 €</b>
Dont :			
. Concessions cimetièr	5 000.00 €	3985.00 €	3 500.00 €
. Occupation du domaine public	15 316.76 €	15 038.76 €	4 900.00 €
. Produits de régies (gestion des services périscolaires et CMEJ)	93 000.00 €	112 331.16 €	86 300.00 €
. Participation CAF et MSA	35 000.00 €	45 818.91 €	40 000.00 €
. Locations du minibus	2 000.00 €	2 257.31 €	2 000.00 €
. Versement CAB	70 000.00 €	67 182.24 €	84 100.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>1 829 300.00 €</b>	<b>1 837 732.00 €</b>	<b>1 710 373.00 €</b>
Dont :			
. Taxe foncière et d'habitation	1 695 608.00 €	1 701 102.00 €	1 600 000.00 €
. Dotation de solidarité communautaire	30 000.00 €	28 073.00 €	25 000.00 €
. FNGIR	5 173.00 €	5 173.00 €	5 173.00 €
. FPIC	64 399.00 €	64 399.00 €	50 000.00 €
. Taxe additionnelle	30 920.00 €	30 920.00 €	25 000.00 €
<b>74 – Dotations et participations</b>	<b>865 298.00 €</b>	<b>878 270.56 €</b>	<b>790 000.00 €</b>
Dont :			
. DGF	762 974.00 €	762 974.00 €	710 000.00 €
. CVAE et CFE	367.00 €	367.00 €	300.00 €
. Compensation impôt TF et TH	81 039.00 €	81 039.00 €	60 000.00 €
. Participation Etat au TAP	20 918.00 €	30 390.00 €	19 700.00 €

<b>75 – Autres produits de gestion</b>			
Dont :	<b>39 200.00 €</b>	<b>38 898.47 €</b>	<b>33 000.00 €</b>
. Locations (logements, salles et mobiliers)	20 200.00 €	22 532.79 €	21 000.00 €
. Produits de régies et chèques déjeuner	19 000.00 €	16 365.68 €	12 000.00 €
<b>76 – Produits financiers</b>	<b>11 266.00 €</b>	<b>11 270.32 €</b>	<b>10 483.00 €</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>4 557.33 €</b>	<b>1 921.34 €</b>	<b>5 556.00 €</b>
<b>78 – Reprise sur provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>414.66 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>3 012 467.73 €</b>	<b>3 089 545.84 €</b>	<b>2 810 212.00 €</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 238 369.77 €</b>		<b>1 293 801.36 €</b>
<b>042 – Articles 722 et 777</b>	<b>76 947.51 €</b>	<b>72 653.69 €</b>	<b>76 313.29 €</b>
Dont :			
. Amortissements	50 947.51 €	50 947.51 €	55 413.29 €
. Travaux en régie	26 000.00 €	21 706.18 €	20 900.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>1 315 317.28 €</b>	<b>72 653.69 €</b>	<b>1 370 114.65 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 327 785.01 €</b>	<b>3 162 199.53 €</b>	<b>4 180 326.65 €</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2018 4 180 326.65 €.

➤ **L'atténuation de charges**

Le montant prévisionnel des atténuations de charge s'élève à 40 000 €.

Ce chapitre comporte notamment :

- le remboursement à la collectivité des montants versés aux agents placés en longue maladie ou accidents de travail (rémunérations et charges à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018);
- la diminution du montant prévu pour le remboursement des agents en contrats aidés en raison du non renouvellement prévisible de deux CUI en 2018 ;
- le remboursement du fonds reversé pour l'attribution du supplément familial de traitement.

➤ **Le produit des services**

Le montant prévisionnel du produit des services s'élève à 220 800 €.

Ce chapitre inclut principalement :

- les redevances d'occupation du domaine public de l'année en cours ;
- les facturations aux familles des prestations périscolaires (restaurant d'enfants, garderie) : la régularisation des impayés des années antérieures étant réalisée, la Ville s'attachera à veiller à maintenir ce suivi en 2018 ;
- les participations de la CAF et de la MSA pour les services périscolaires ;
- les remboursements attendus de la CAB : prestations mécaniques effectuées par le service technique (facturation 2018 et refacturation 2016), frais rattachés aux locaux utilisés pour le Centre de Loisirs et la Médiathèque, repas livrés aux micro-crèches.

➤ **Les impôts et taxes**

Le montant prévisionnel des impôts et taxes s'élève à 1 710 373 €.

En l'absence de données ministérielles permettant de déterminer le niveau des bases locatives 2018, le produit des impôts locaux sera révisé ultérieurement.

De plus, les prévisions incluent les produits de la taxe d'habitation qui, selon la réforme engagée par l'Etat, ne devraient pas faire l'objet de baisse en 2018.

Lors d'une prochaine séance, le Conseil Municipal sera invité à intégrer, sur cette ligne budgétaire, l'augmentation physique prévisionnelle des bases d'imposition et la réforme de la taxe d'habitation.



Concernant les taux d'imposition, lors du débat d'orientations budgétaires, la majorité municipale a soutenu l'orientation de voter 0 % d'augmentation des taux d'imposition, pour la sixième année consécutive, afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables Prigontins.

Ce chapitre inclut également les reversements de la dotation de solidarité communautaire, divers fonds de compensation (FPIC, FNGIR) et de la taxe additionnelle.

➤ **Les dotations et participations**

Le montant prévisionnel des dotations s'élève à 790 000 €.

Ce chapitre comprend notamment :

- la Dotation Globale de Fonctionnement qui ne devrait pas, cette année, baisser ;
- le versement de compensation de pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale ;
- le fonds de soutien aux activités organisées dans le cadre des TAP (90 € par élève) maintenu pour la rentrée scolaire 2018.

➤ **Les autres produits de gestion**

Le montant prévisionnel des autres produits de gestion s'élève à 33 000 €.

Ce chapitre inclut principalement les loyers perçus par la Ville (La Poste, Conseil Départemental de la Dordogne – local assistante sociale, cabinet médical, logement ancien Presbytère), les produits des chèques-déjeuner (participation des agents) et ceux des régies (encombrants, location de salles et matériels, photocopies).

➤ **Les produits financiers**

Le montant prévisionnel des produits financiers s'élève à 10 483 €.

Ce chapitre intègre le remboursement par la CAB des intérêts d'un emprunt contracté par la Ville pour le financement de la compétence voirie, avant son transfert.

➤ **Les produits exceptionnels**

Le montant prévisionnel des produits exceptionnels s'élève à 5 556 €.

Ce chapitre intègre notamment le versement par la CNRACL, d'une subvention dans le cadre de la mise en place du Document Unique (recensement, par service, des risques professionnels et des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des agents).

➤ **Les opérations d'ordre et de transfert**

Le montant prévisionnel des opérations d'ordre et de transfert s'élève à 1 370 114.65 €.

Il s'agit :

- des amortissements des subventions perçues en section d'investissement.;
- des travaux en régie qui seront réalisés par les agents du service technique sur les biens communaux : réfection des sanitaires du club de l'Age d'Or, bornes signalétiques au cimetière du Bourg, création d'une estrade à l'école maternelle, installation d'une main-courante et de pare-ballons au complexe sportif, réalisation de rayonnage aux archives de la Mairie).

➤ **L'excédent de fonctionnement**

L'excédent de fonctionnement prévisionnel de 2017, reporté sur le BP 2018, s'élève à 1 293 801.36 € et correspond à l'excédent de fonctionnement cumulé (1 593 801.36 €) déduction faite de l'affectation de résultat à la section d'investissement (300 000 €).

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'investissement en 2018 est marqué par la poursuite de l'effort engagé.

### **A – Les Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont regroupées par opérations.

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>Les grandes opérations</b>	<b>2 609 973.74 €</b>	<b>803 430.98 €</b>	<b>2 678 604.19 €</b>
Dont			
- restes à réaliser (RAR) N-1	899 645.95 €		442 080.19 €
- propositions BP	<b>1 710 330.79 €</b>		<b>2 236 524.00 €</b>
<b>16 – Emprunt et dettes</b>	<b>193 401.00 €</b>	<b>188 647.37 €</b>	<b>161 700.00 €</b>
Dont :			
. Emprunts	177 000.00 €	172 636.53 €	150 000.00 €
. Emprunts SDE 24	15 401.00 €	15 400.84 €	10 700.00 €
. Cautions	1 000.00 €	610.00 €	1 000.00 €
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	<b>22 671.02 €</b>	<b>0 €</b>	<b>32 070.18 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>2 826 045.76 €</b>	<b>992 078.35 €</b>	<b>2 872 374.37 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>042 – Opérations d'ordre</b>	<b>76 947.51 €</b>	<b>72 653.69 €</b>	<b>76 313.29 €</b>
Dont :			
. Amortissements	50 947.51 €	50 947.51 €	55 413.29 €
. Travaux en régie	26 000.00 €	21 706.18 €	20 900.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>76 947.51 €</b>	<b>72 653.69 €</b>	<b>76 313.29 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 902 993.27 €</b>	<b>1 064 732.04 €</b>	<b>2 948 687.66 €</b>

Les dépenses d'investissement du BP 2018 s'élèvent à 2 506 607.47 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2017 (dépenses engagées au 31 décembre 2017 non mandatées à ce jour) d'un montant de 442 080.19 € portant le total à 2 948 687.66 €.

➤ **Les grandes opérations :**

- 590 500 € pour l'aménagement de la RD32 (2<sup>ème</sup> tranche) : une seconde enveloppe sera proposée lors du vote du budget 2019 ;
- 280 905.03 € (dont 15 905.03 € de RAR) pour l'aménagement de la maison de quartier à Peymilou ;
- 100 000 € dans le cadre du plan informatique : mise en conformité, extension et sécurisation du réseau informatique de la Ville et protection des données conformément au Référentiel Général de Sécurité (RGS) applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 ;
- 323 107.24 € (dont 271 577.24 € de RAR) pour l'achèvement de la création de la serre pédagogique débutée fin 2017 ;
- 290 000 € pour l'acquisition de terrains (dont terrains Vergne) ;
- 20 000 € pour le financement d'études préalables et l'acquisition éventuelle de terrains dans le cadre du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
- 147 076.06 € (dont 137 076.06 € de RAR) pour l'achèvement de l'aménagement du cimetière de Blanzac ;
- 22 000 € pour la finalisation de la réfection de l'épicerie sociale (décoration façades et aménagement paysager) ;
- 11 000 € pour la réalisation des études préalables au lancement du projet de réfection du restaurant scolaire du centre-ville ;
- 406 520 € de réserve pour travaux futurs : la réserve pour travaux futurs permettra de financer une partie des projets à venir ;

- Les dépenses d'équipement diverses :
  - 105 444.88 € (dont 400.88€ de RAR) de travaux d'éclairage public (sécurisation et renforcement du réseau, remplacement des luminaires boules énergivores et pose de panneaux photovoltaïques sur les abris de bus)
  - 35 440.88 € (dont 440.88 € de RAR) d'achat d'équipements divers (matériel de voirie et espaces verts, pose de compteurs permanents pour les manifestations, panneaux d'informations, outillage service technique, équipements des restaurants d'enfants, achat d'un barnum supplémentaire) ;
  - 86 574 € (dont 2 574 € de RAR) de travaux de voirie (mise en accessibilité dans le cadre du PAVE, revêtement des trottoirs dans le respect de la charte « zéro phyto ») ;
  - 213 010.20 € (dont 9 150.20€ de RAR) de travaux dans les bâtiments communaux : amélioration des performances énergétiques (études préalables, changement de la chaudière de l'école maternelle, installation d'un système de climatisation dans la salle d'activité du complexe sportif, changement des menuiseries et pose de stores et volets roulants) et de la qualité de l'air (système de ventilation des écoles), réfection du local de stockage associatif à Peymilou, sécurisation des écoles (visiophones), pose d'une ligne de vie sur la toiture de l'Hôtel de Ville ;
  - 7 920 € d'acquisitions diverses d'équipements informatiques et mobiliers (écoles, accueils périscolaires, mobiliers urbains) ;
  - 15 000 € d'acquisition d'un véhicule pour le service technique ;
  - 24 105.90 € (dont 4 955.90 € de RAR) de finalisation des travaux d'aménagement et de signalisation de l'espace socio-culturel ;

➤ **Les emprunts et dettes :**

- 150 000 € destinés au remboursement du capital des emprunts bancaires en cours ;
- 10 700 € pour le remboursement des prêts contractés auprès du Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne ;
- 1 000 € de caution à restituer en cas de départ d'un locataire en 2018.

➤ **Les dépenses imprévues :**

Le montant prévisionnel des dépenses imprévues s'élève à 32 070.18 €. Elles sont indispensables, car elles permettent de faire face à des dépenses non prévues lors du vote du budget.

➤ **Les opérations d'ordre :**

- 20 900 € de travaux en régie qui seront réalisés par les agents du service technique sur les biens communaux : réfection des sanitaires du club de l'Age d'Or, bornes signalétiques au cimetière du Bourg, création d'une estrade à l'école maternelle, installation d'une main-courante et de pare-ballons au complexe sportif, réalisation de rayonnage aux archives de la Mairie). Cette opération d'ordre permet de bénéficier du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- 55 413.29 € au titre de l'amortissement des subventions perçues en section d'investissement.

**B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources dont dispose la commune sur cette section pour réaliser ces opérations.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>Financement des grandes opérations</b>	<b>544 997.12 €</b>	<b>59 429.42 €</b>	<b>485 524.20 €</b>
Dont			
- restes à réaliser (RAR) N-1	151 977.52 €		483 294.20 €
- <b>propositions BP</b>	<b>393 019.60 €</b>		<b>2 230.00 €</b>
<b>10 – Opérations financières</b>	<b>300 146.01 €</b>	<b>352 623.62 €</b>	<b>440 000.00 €</b>
Dont :			
. FCTVA	100 098.34 €	141 775.00 €	130 000.00 €
. Taxe d'aménagement	7 307.10 €	18 108.05 €	10 000.00 €
. Affectation du résultat	192 740.57 €	192 740.57 €	300 000.00 €
<b>16 – Cautions et emprunts</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>610.00 €</b>	<b>501 000.00 €</b>
Dont :			
. Cautions	1 000.00 €	610.00 €	1 000.00 €
. Emprunts	0 €	0 €	500 000.00 €
<b>27 – Remboursement de la CAB : emprunt voirie</b>	<b>0 €</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>846 143.13 €</b>	<b>430 663.04 €</b>	<b>1 444 524.20 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Excédent d'investissement</b>	<b>554 927.86 €</b>		<b>278 455.81 €</b>
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 144 083.33 €</b>		<b>820 461.86 €</b>
<b>042 – Opérations d'ordre Amortissements</b>	<b>357 838.95 €</b>	<b>357 596.95 €</b>	<b>405 245.79 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>2 056 850.14 €</b>	<b>357 596.95 €</b>	<b>1 504 163.46 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 902 993.27 €</b>	<b>788 259.99 €</b>	<b>2 948 687.66 €</b>

Les recettes d'investissement du BP 2018 s'élèvent à 2 465 393.46 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2017 (subventions attribuées au 31 décembre 2017 non perçues à ce jour) d'un montant de 483 294.20 € portant le total à 2 948 687.66 €.

➤ **Le financement des grandes opérations (subventions notifiées) :**

- 5 250 € (RAR), attribués par le Conseil Départemental de la Dordogne pour les travaux d'aménagement des sanitaires au complexe sportif ;
- 29 510 € (dont 27 280 € de RAR) pour le financement des travaux des bâtiments communaux : réfection de la toiture de l'école maternelle (DETR), changement des huisseries à l'école élémentaire (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte – TEPCV) ;
- 24 264.68 € (RAR) pour l'achat des trois véhicules électriques (solde du TEPCV) ;
- 237 459.52 € (RAR) pour la transformation de la salle des fêtes en espace socio-culturel (DETR, Réserve parlementaire et Conseil Départemental de la Dordogne) ;
- 30 000 € (RAR) attribués par le Conseil Départemental de la Dordogne pour l'aménagement de la maison de quartier de Peymilou (2<sup>ème</sup> tranche) ;
- 146 540 € (RAR) pour la création de la serre pédagogique (DETR, Réserve parlementaire, Conseil Départemental de la Dordogne et Caisse d'Allocations Familiales) ;
- 12 500 € (RAR) attribués par le Conseil Départemental de la Dordogne pour les travaux de réfection de l'épicerie sociale.

➤ **Les opérations financières :**

- 130 000 € du Fonds de compensation de la TVA calculé par application du taux de 16,404 % sur les dépenses d'équipement et de travaux réalisées en 2016 ;
- 10 000 € de Taxe d'aménagement ;
- 300 000 € d'affectation de résultat permettant de combler une partie du déficit prévisionnel d'investissement de l'exercice (autofinancement).

➤ **Les cautions et emprunts :**

- 1 000 € de caution à encaisser en cas d'arrivée de nouveaux locataires en 2018 ;
- 500 000 € d'emprunt pour le financement d'une partie du programme d'investissement 2018.

➤ **Les opérations d'ordre**

- 278 455.81 € d'excédent d'investissement cumulé ;
- 820 461.86 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement) ;
- 405 245.79 € de dotations d'amortissement qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (20 voix pour, 5 abstentions) le budget primitif 2018 du budget principal de la Ville.

**XIV. Budget Annexe « Hôtel d'Entreprises » 2017 – Examen et vote du Budget Primitif**

**PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A – Les Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	15 500.00 €	4 102.94 €	16 600.00 €
<b>012- Charges de personnel</b>	0 €	0 €	4 000.00 €
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	10.00 €	0.92 €	10.00 €
<b>66- Charges financières</b>	550.00 €	0 €	550.00 €
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	1 000.00 €	0.05 €	1 010.00 €
<b>68- Provisions</b>	5 000.00 €	0 €	1 000.00 €
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	1 000.00 €	0 €	1 000.00 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>23 060.00 €</b>	<b>4 103.91 €</b>	<b>24 170.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	201 495.21 €		201 817.70 €
<b>042 – Article 6811 - Amortissements</b>	0 €	0 €	18 753.41 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>201 495.21 €</b>	<b>0 €</b>	<b>220 571.11 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>224 555.21 €</b>	<b>4 103.91 €</b>	<b>244 741.11 €</b>

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du budget primitif (BP) 2018 s'élèvent à 244 741.11 €.

Cette prévision comprend notamment :

- 1 000 € de dépenses relatives aux fluides (eau et électricité) comprenant les parties communes (répartition en trentième entre les occupants) et les abonnements du local non loué à ce jour ;
- 9 000 € relatifs à l'application en 2018 d'une répartition des charges entre le budget principal et ce budget annexe : fournitures d'entretien, entretien et réparation du bâtiment (désinsectisation des façades, pose de sèches mains dans les sanitaires, signalétique à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment) ;
- 5 500 € d'appels de fonds émis par le syndicat de copropriété : ménage des parties communes, rémunération du syndicat, taxe foncière ;
- 1 100 € de maintenance et de vérifications annuelles des équipements à venir (ascenseur) ;
- 4 000 € de mise à disposition du personnel communal : agents des services technique et administratif ainsi que le ménage du local inoccupé si nécessaire ;
- 550 € de charges financières : les intérêts d'emprunt et Intérêts Courus Non Echus (ICNE) du prêt à taux variable imputé à ce budget ;
- 1 000 € de dépenses imprévues ;
- 2 010 € de charges exceptionnelles et provisions éventuelles ;
- 18 753.41 € de dotations aux amortissements, non gérées sur les exercices précédents sur ce budget, qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement dégagé ;
- 201 817.70 € de virement à la section d'investissement.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>75 – Autres produits de gestion</b>	<b>35 100.00 €</b>	<b>35 120.62 €</b>	<b>25 100.00 €</b>
Dont :			
. Locations			
. Produits divers de gestion courante			
<b>78 – Reprise sur provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>327.32 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>35 100.00 €</b>	<b>35 447.94 €</b>	<b>25 100.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>	<b>189 455.21 €</b>		<b>212 505.11 €</b>
<b>042 – Article 777 - Amortissements</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7 136.00 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>189 455.21 €</b>	<b>0 €</b>	<b>219 641.11 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>224 555.21 €</b>	<b>35 447.94 €</b>	<b>244 741.11 €</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du budget primitif (BP) 2018 s'élèvent à 244 741.11 €.

Cette prévision comprend notamment :

- 21 400 € de produit des loyers (vacance du local intégrée) ;
- 3 700 € de remboursement des charges refacturées aux locataires ;
- 7 136 € d'amortissement des subventions perçues en section d'investissement ;
- 212 505.11 € d'excédent de fonctionnement.

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunt et dettes</b>			
Dont :			
. Emprunt bancaire	11 565.00 €	8 294.13 €	11 600.00 €
. Remboursement de caution (locations)			
<b>21 et 23 – Immobilisations corporelles et en cours</b>	179 531.62 €	0 €	199 800.00 €
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	13 398.59 €	0 €	5 035.11 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>204 495.21 €</b>	<b>8 294.13 €</b>	<b>216 435.11 €</b>
<b>001 – Déficit d'investissement</b>	6 468.38 €		8 294.13 €
<b>041 – Compte 13- Opérations patrimoniales</b>	0 €	0 €	178 623.80 €
<b>042 – Compte 13 - Amortissements</b>	0 €	0 €	7 136.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>6 468.38 €</b>		<b>194 053.93 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>210 963.59 €</b>	<b>8 294.13 €</b>	<b>410 489.04 €</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement du budget primitif (BP) 2018 s'élèvent à 410 489.04 €.

Cette prévision comprend notamment :

- 199 800 € de travaux dont 100 000 € pour l'installation d'un ascenseur au titre de la mise en accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite et d'éventuels travaux futurs ;
- 6 600 € de remboursement en capital de l'emprunt affecté ;
- 5 000 € de remboursement de cautions en cas de départ de locataires ;
- 5 035.11 € de dépenses imprévues ;
- 178 623.80 € d'opération patrimoniale, nécessaire à la mise en œuvre sur ce budget de la gestion des amortissements ;
- 7 136 € d'amortissement des subventions perçues en section d'investissement.

### B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	BP	CA	PROPOSITIONS
	2017	2017	BP 2018
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>10 – Dotations : affectation du résultat</b>	<b>6 468.38 €</b>	<b>6 468.38 €</b>	<b>8 294.13 €</b>
<b>16 – Emprunts et dettes : cautions</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 000.00 €</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>9 468.38 €</b>	<b>6 468.38 €</b>	<b>11 294.13 €</b>
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>201 495.21 €</b>		<b>201 817.70 €</b>
<b>041 – Compte 13- Opérations patrimoniales</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>178 623.80 €</b>
<b>042 – Article 28138 - Amortissements</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>18 753.41 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>201 495.21 €</b>		<b>399 194.91 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>210 963.59 €</b>	<b>6 468.38 €</b>	<b>410 489.04 €</b>

Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget primitif (BP) 2018 s'élèvent à 410 489.04 €.

Cette prévision comprend notamment :

- 3 000 € d'encaissements éventuels de cautions en cas d'arrivée de nouveaux locataires ;
- 178 623.80 € d'opération patrimoniale, nécessaire à la mise en œuvre sur ce budget de la gestion des amortissements ;
- 18 753.41 € de dotations aux amortissements, non gérées sur les exercices précédents sur ce budget, qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement dégagé ;
- 8 294.13 € d'affectation de résultat obligatoire au vu du déficit d'investissement ;
- 201 817.70 € de virement de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 du budget annexe « Hôtel d'entreprises ».

## **XV. Budget Annexe « Lotissement de la Pommeraie » 2018 – Examen et vote du Budget Primitif**

Les opérations de viabilisation de terrains sont obligatoirement gérées en budgets annexes. Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Il reste à ce jour un terrain à vendre.

### **PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A – Les Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.



	CA 2017	BP 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	55 000.00 €	706.29 €	57 100.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b> : reliquats TVA	10.00 €	0 €	10.00 €
<b>022- Dépenses imprévues</b>	4 034.49 €	0 €	2 132.62 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	59 044.49 €	706.29 €	59 242.62 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	268 400.00 €		158 355.00 €
<b>042 – Les opérations d'ordres en section</b> : stocks	653 800.13 €	636 806.11 €	234 034.50 €
<b>043 - Les opérations d'ordre interne à la section</b> : transfert de charges pour stocks	5 010.00 €	0 €	5 010.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	927 210.13 €	636 806.11 €	397 399.50 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	986 254.62 €	637 512.40 €	456 642.12 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2018 s'élèvent à 456 642.12 €.

Cette prévision comprend notamment :

- 2 000 € de frais d'études et prestations de services dans le cas de modifications éventuelles du terrain restant à vendre (géomètre) ;
- 50 000 € d'achat de matériel, d'équipements et d'éventuels travaux sur ce lotissement ;
- 100 € de dépenses d'électricité (éclairage public et station de relevage) ;
- 5 000 € d'impôts et taxes à ventiler du budget principal vers ce budget annexe ;
- 2 132.62 € de dépenses imprévues ;
- 239 044.50 € d'opérations d'ordre : comptabilisation des stocks ;
- 158 355 € de virement à la section d'investissement.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>70- Produits de services</b> : vente de terrains	0 €	89 791.67 €	0 €
<b>75- Produits de gestion courante</b> : apurement reliquats TVA	0 €	0.41 €	0 €
<b>77- Produits exceptionnels</b> : subventions	38 470.00 €	38 470.00 €	0 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	38 470.00 €	128 262.08 €	0 €

<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>	<b>233 964.49 €</b>		<b>160 487.62 €</b>
<b>042 – Les opérations d'ordres en section : stocks</b>	<b>708 810.13 €</b>	<b>435 773.45 €</b>	<b>291 144.50 €</b>
<b>043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks</b>	<b>5 010.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5 010.00 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>947 784.62 €</b>	<b>435 773.45 €</b>	<b>456 642.12 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>986 254.62 €</b>	<b>564 035.53 €</b>	<b>456 642.12 €</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2018 s'élèvent à 456 642.12 €.

Cette prévision comprend :

- 160 487.62 € d'excédent de fonctionnement ;
- 296 154.50 € d'opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

## **PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A – Les Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2017</b>	<b>PROPOSITIONS BP 2018</b>
<b>16 – Emprunts et dettes :</b> Remboursement de l'avance du budget principal	<b>213 390.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>302 277.66 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>213 390.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>302 277.66 €</b>
<b>001- Déficit d'investissement</b>	<b>68 544.46 €</b>		<b>0 €</b>
<b>040- Opération d'ordre entre sections : stocks</b>	<b>708 810.13 €</b>	<b>435 773.45 €</b>	<b>291 144.50 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>990 744.59 €</b>	<b>435 773.45 €</b>	<b>291 144.50 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>990 744.59 €</b>	<b>435 773.45 €</b>	<b>593 422.16 €</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2018 s'élèvent à 593 422.16 €.

Cette prévision comprend :

- 302 277.66 € pour le remboursement éventuel d'une partie de l'avance effectuée par le budget principal de la commune (montant total de l'avance : 366 522.70 €) ;
- 291 144.50 € d'opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

### **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>RECETTES REELLES</b>			
10 –Dotations : affectation du résultat	68 544.46 €	68 544.46 €	0 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>68 544.46 €</b>	<b>68 544.46 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
001- Excédent d'investissement	0 €		201 032.66 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	268 400.00 €		158 355.00 €
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	653 800.13 €	636 806.11 €	234 034.50 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>922 200.13 €</b>	<b>636 806.11 €</b>	<b>593 422.16 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>990 744.59 €</b>	<b>705 350.57 €</b>	<b>593 422.16 €</b>

Les recettes prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2018 s'élèvent à 593 422.16 €.

Cette prévision comprend :

- 201 032.66 € d'excédent d'investissement ;
- 234 034.50 € d'opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.
- 158 355 € de virement de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 du budget annexe du « Lotissement La Pommeraie ».

## **XVI. Budget Annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » 2018 – Examen et vote du Budget Primitif**

Les opérations de viabilisation de terrains sont obligatoirement gérées en budgets annexes. Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Il reste à ce jour un terrain à vendre.

### **PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A – Les Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>DEPENSES REELLES</b>			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	20 000.00 €	47.94 €	20 200.00 €
65 – Autres charges de gestion courante : reliquats TVA	10 €	0.07 €	10 €
022- Dépenses imprévues	1 296.87 €	0 €	1 339.53 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>21 306.87 €</b>	<b>48.01 €</b>	<b>21 549.53 €</b>

OPERATIONS D'ORDRE			
023 - Virement à la section d'investissement	30 000.00 €		24 000.00 €
042 - Les opérations d'ordres en section : stocks	116 519.62 €	116 512.20 €	104 624.94 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	5 010.00 €	0 €	5 010.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>151 529.62 €</b>	<b>116 512.20 €</b>	<b>133 634.94 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>172 836.49 €</b>	<b>116 560.21 €</b>	<b>155 184.47 €</b>

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2018 s'élèvent à 155 184.47 €.

Cette prévision comprend notamment :

- 12 000 € de frais d'études et prestations de services dans le cas de modifications éventuelles du terrain restant à vendre (géomètre) ou de travaux d'abattage des arbres présents sur ce lot ;
- 3 000 € d'achat de matériel, d'équipements et d'éventuels travaux sur ce lotissement ;
- 200 € de dépenses de dépenses relatives aux fluides (station de relevage) ;
- 5 000 € d'impôts et taxes à ventiler du budget principal vers ce budget annexe ;
- 1 339.53 € de dépenses imprévues ;
- 109 634.94 € d'opérations d'ordre : comptabilisation des stocks ;
- 24 000 € de virement à la section d'investissement.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>RECETTES REELLES</b>			
70- Produits de services : vente de terrains	26 308.00 €	26 308.33 €	0 €
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>26 308.00 €</b>	<b>26 308.33 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
002 – Excédent de fonctionnement	4 998.87 €		25 339.53 €
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	136 519.62 €	110 592.54 €	124 834.94 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	5 010.00 €		5 010.00 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>146 528.49 €</b>	<b>110 592.54 €</b>	<b>155 184.47 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>172 836.49 €</b>	<b>136 900.87 €</b>	<b>155 184.47 €</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2018 s'élèvent à 155 184.47 €.

Cette prévision comprend :

- 25 339.53 € d'excédent de fonctionnement ;
- 129 844.94 € d'opérations d'ordre : comptabilisation des stocks

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunts et dettes :</b>			
Remboursement de l'avance du budget principal	10 000.00 €	0 €	9 709.66 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>9 709.66 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Déficit d'investissement</b>	<b>89 488.11 €</b>		<b>0 €</b>
<b>040- Opération d'ordre entre sections : stocks</b>	<b>136 519.62 €</b>	<b>110 592.54 €</b>	<b>124 834.94 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>226 007.73 €</b>	<b>110 592.54 €</b>	<b>124 834.94 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>236 007.73 €</b>	<b>110 592.54 €</b>	<b>134 544.60 €</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2018 s'élèvent à 134 544.60 €.

Cette prévision comprend :

- 9 709.66 € pour le remboursement éventuel d'une partie de l'avance effectuée par le budget principal de la commune (montant total de l'avance : 21 056.49 €) ;
- 124 834.94 € d'opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

### B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>10 –Dotations : affectation du résultat</b>	<b>89 488.11 €</b>	<b>89 488.11 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>89 488.11 €</b>	<b>89 488.11 €</b>	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Excédent d'investissement</b>	<b>0 €</b>		<b>5 919.66 €</b>
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>30 000.00 €</b>		<b>24 000.00 €</b>
<b>040- Opération d'ordre entre sections : stocks</b>	<b>116 519.62 €</b>	<b>116 512.20 €</b>	<b>104 624.94 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>146 519.62 €</b>	<b>116 512.20 €</b>	<b>134 544.60 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>236 007.73 €</b>	<b>206 000.31 €</b>	<b>134 544.60 €</b>

Les recettes prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2018 s'élèvent à 134 544.60 €.

Cette prévision comprend :

- 5 919.66 € d'excédent d'investissement ;
- 104 624.94 € d'opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.
- 24 000 € de virement de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 du budget annexe «Lotissement des Anciennes Ecoles ».

## **INTERCOMMUNALITE**

### **XVII. Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Rapporteur : Olivier DUPUY

Conformément aux dispositions de l'article 86 IV de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les communes membres, et dont la composition a été arrêtée par délibération du conseil communautaire n° 2017-005 en date du 6 février 2017.

La C.L.E.C.T. est ainsi composée de 39 membres (1 pour la C.A.B. et 1 pour chaque commune).

Compte tenu des importants transferts de compétences intervenus le 1<sup>er</sup> janvier, qui ont eu un impact sur l'attribution de compensation des communes concernées, la C.L.E.C.T. a procédé courant 2017 à l'évaluation financière du nouveau périmètre de compétences prises en charge par l'agglomération avec l'assistance du Cabinet Michel Klopfer.

Après s'être prononcée en début d'année sur les attributions « fiscales », la C.L.E.C.T. a donc par la suite travaillé sur l'évaluation des transferts 2017 liés à la fusion :

- Compétence Voirie ;
- Compétence Développement économique ;
- Compétence Bibliothèque ;
- Compétence Petite Enfance.

Elle a aussi travaillé sur le retour de la compétence « Ecoles » aux communes de l'ex-C.C.C.S. en 2017, et sur le dé-transfert de la compétence « Action Sociale » à partir de 2018.

La C.L.E.C.T. s'est donc réunie à 4 reprises et a adopté à l'unanimité le rapport définitif lors de sa séance du 14 septembre dernier. Ce rapport a ensuite été transmis pour approbation aux 38 communes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (délibérations en cours).

Par la suite, la C.L.E.C.T. a poursuivi son travail afin de déterminer l'évaluation de transferts et dé-transferts de charges qui auront des incidences sur le montant des attributions de compensation en 2018.

- Compétence Voirie ;
- Compétence Bibliothèque ;
- Compétence Musées ;
- Compétence Petite Enfance ;
- Compétence Action Sociale ;
- Transfert du F.N.G.I.R. (fonds national de garantie individuelle des ressources).

La méthode et le détail de l'évaluation est donné dans le rapport joint en annexe et résumé dans le tableau ci-dessous.

COMMUNES	AC 2017 (A)	CHARGES TRANSFEREES		DE-TRANSFERT			Total charges (B)	AC 2017 (A-B)
		Voirie	FNGIR	Musées	Action Sociale	Crèche		
BERGERAC	594 176	76 400	0	-353 457	0	32 455	-244 602	<b>838 778</b>
CUNEGES	-7 280	0	12 330	0	-863	0	11 467	<b>-18 747</b>
GAGEAC ROUILLAC	11 712	0	28 009	0	-1 238	0	26 771	<b>-15 059</b>
MESCOULES	-12 461	0	7 429	0	-491	0	6 938	<b>-19 399</b>
MONESTIER	90 389	0	51 624	0	-1 080	0	50 544	<b>39 845</b>
POMPORT	126 438	0	56 340	0	-2 367	0	53 973	<b>72 465</b>
RAZAC DE SAUSSIGNAC	-23 302	0	33 263	0	-1 018	0	32 245	<b>-55 547</b>
RIBAGNAC	11 158	0	12 373	0	-945	0	11 428	<b>-270</b>
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	-6 845	0	16 439	0	-1 004	0	15 435	<b>-22 280</b>
SAUSSIGNAC	76 225	0	25 186	0	-1 244	0	23 942	<b>52 283</b>
SIGOULES	166 928	0	-24 614	0	-3 252	0	-27 866	<b>194 794</b>
THENAC	-31 223	0	29 545	0	-1 072	0	28 473	<b>-59 696</b>
<b>TOTAL</b>	<b>995 915</b>	<b>76 400</b>	<b>247 924</b>	<b>-353 457</b>	<b>-14 574</b>	<b>32 455</b>	<b>-11 252</b>	<b>1 007 167</b>

S'il appartient à la C.L.E.C.T. de se prononcer sur l'évaluation des charges, c'est en revanche au conseil communautaire qu'il appartient de fixer le montant des attributions de compensation devant être reversées ou prélevées aux communes, sur la base du rapport de la C.L.E.C.T.

Afin de garantir la plus grande neutralité budgétaire pour les communes et l'agglomération, et une neutralité fiscale pour les habitants du territoire, le Conseil Communautaire s'est engagé dès le début de l'année dans un système dérogatoire dans la détermination des évaluations de charge.

Aussi, à l'instar des délibérations précédemment adoptées, il est nécessaire que le Conseil arrête le montant des attributions de compensation à la majorité qualifiée de ses membres, puis que les communes concernées par la modification de leur attribution de compensation les adoptent toutes afin de valider l'équilibre financier recherché.

Le rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et adopté à l'unanimité des membres présents le 4 décembre dernier est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
- arrête le montant des charges transférées à -11 252 € et l'attribution de compensation pour l'année 2018 à 1 007 167 € pour les 12 communes concernées par l'évaluation des charges ;
- arrête le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2018 à 645 263 € pour l'ensemble des 38 communes de l'agglomération conformément au détail donné en annexe.

## **XVIII. Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne – Adhésion de la Commune au Service Energies**

Rapporteur : Michel BORDERIE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au Service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public et bâtiments communaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité, toutes énergies confondues, seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, des

installations où des actions prioritaires sont en mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE 24 et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, l'adhésion annuelle de notre Commune au Service Energies est prise en charge par cette dernière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

## PROJETS ET TRAVAUX

### **XIX. Travaux d'aménagement de l'entrée Est de la Ville le long de la Route Départementale n° 32 (2ème tranche)**

Rapporteur : Jean-François MAURY

La Commune est traversée d'est en ouest par un axe routier très fréquenté, la Route Départementale n°32.

La Municipalité a souhaité transformer cette route en voie urbaine, dans l'optique de sécuriser l'ensemble des usagers tout en favorisant le déplacement doux et en mettant en valeur le Centre-ville : équipements permettant de limiter la vitesse, création de trottoirs et de zones réservées aux cyclistes, implantation de mobiliers urbains adaptés, intégration d'aménagements paysagers.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2014, de l'entrée Ouest de la Ville jusqu'au pont de la Gouyne.

Dans la continuité de ce projet, il est proposé de lancer la deuxième tranche des travaux en 2018 (du pont de la Gouyne jusqu'au passage à niveau SNCF) selon le calendrier prévisionnel ci-dessous, de solliciter des aides au financement de ce projet et de faire appel à un Maître d'œuvre pour la réalisation de l'avant-projet définitif et de la gestion du suivi des travaux.

Afin d'évaluer le coût estimé de ces travaux, un bureau d'études a été sollicité dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet sommaire, élaboré à partir des esquisses réalisées initialement en 2011.

Le Conseil Départemental de la Dordogne, le Syndicat Départemental d'Energies et le SIEDEL ont chacun été sollicités afin de programmer l'intervention des travaux qui leurs incombent en 2018 (revêtement et aménagement de la chaussée, enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication, d'adduction d'eau et d'assainissement).

#### Plan de financement prévisionnel des travaux :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	745 172 €	DETR	301 870 €
Frais d'étude, de maîtrise d'œuvre et de publicité	34 828 €	Fonds de concours de la CAB	250 000 €
		Autofinancement	228 130 €
<b>Total</b>	<b>780 000 €</b>		<b>780 000 €</b>



### Calendrier prévisionnel des travaux :

- Choix de la Maîtrise d'œuvre et élaboration de l'avant-projet détaillé en collaboration avec la Commission Municipale Travaux : de février à mai 2018 ;
- Validation du programme : juin 2018 ;
- Lancement du marché public : juillet 2018 ;
- Choix des entreprises : septembre 2018 ;
- Démarrage des travaux : novembre 2018 ;
- Achèvement des travaux : décembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de lancement de la deuxième tranche des travaux d'aménagement de l'entrée Est de la Ville ;
- décide de prévoir l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux au budget principal 2018, en section d'investissement ;
- approuve les plan prévisionnel de financement et calendrier des travaux ci-dessus ;
- autorise le Maire à remplir les formalités administratives nécessaires au lancement et à la réalisation de ses travaux et à signer tout acte à cette fin.

### **XX. Acquisition de terrains allée du Cinquet et au Farnier (terrains appartenant à Madame Vergne)**

Rapporteur : Jean-Paul ROCHOIR

Par courrier en date du 11 décembre 2017, Madame Geneviève Vergne a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de vendre deux portions de parcelles de terrains lui appartenant, sise sur la Commune allée du Cinquet et le Farnier Est, cadastrées section AL n° 11 et 13, pour une surface totale de 22 885 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles constituent un ensemble foncier compris entre la Route Départementale n°32, à l'entrée est de la Ville et la rivière Dordogne.

Compte tenu de leur classement sur le PLUi et selon le projet de division de ces terrains transmis par le géomètre mandaté par le vendeur, les prix de vente proposés par Madame Vergne sont les suivants :

- partie du lot B (portion de la parcelle AL n°11) située en zone 2AU (zone peu ou pas desservie en réseaux, ouverte à l'urbanisation par voie de révision ou modification du PLUi) d'une surface de 13 397 m<sup>2</sup> au prix de 17 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 227 749,00 € ;
- partie du lot B (portion de la parcelle AL n°11) située en zone N ( zone naturelle) d'une surface de 7 538 m<sup>2</sup> au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 3 769,00 € ;
- lot C (portion de la parcelle AL n°13) située en zone N d'une surface de 1 950 m<sup>2</sup> au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 975,00 €.

Ces terrains, de par leur situation géographique très intéressante, pourraient faire l'objet d'un achat par la Ville dans le cadre de son programme d'acquisition de réserve foncière pour projets futurs. De plus, la portion du lot B située en zone 2AU pourra, dans un proche avenir, bénéficier d'une modification de classement dans le cadre d'une révision du PLUi.

Une consultation préalable du service des Domaines (France Domaines) a été réalisée en date du 21 décembre 2017, rendue obligatoire pour toute acquisition amiable de biens immobiliers d'une valeur totale égale ou supérieure à une somme fixée à 180 000 €. Le résultat de cette consultation est le suivant :

- 16 € du m<sup>2</sup> pour le terrain situé en zone 2AU ;
- 0,50 € du m<sup>2</sup> pour les terrains situés en zone N.

Monsieur le Maire rappelle que l'avis de ce service reste consultatif et que le prix proposé par Madame Vergne a fait l'objet d'une négociation préalable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord de principe pour l'acquisition des portions de parcelles de terrains cadastrées section AL n° 11 et 13, pour une surface totale de 22 885 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Geneviève Vergne, pour un montant total de 232 493,00 € ;
- prévoit l'inscription des crédits nécessaires à cette acquisition au budget principal 2018, en section d'investissement, sur l'opération 108 – Achat Terrains ;
- autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités administratives.

## **ENTRETIEN ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

### **XXI. Signature de la Convention avec le Conseil Départemental de la Dordogne fixant les conditions d'entretien des dépendances vertes en entrée d'agglomération**

Rapporteur : Colette VEYSSIERE

Le Département a adopté, en 2006 et en 2017, un Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières qui fixe notamment les orientations en matière de fauchage des dépendances routières et définit le nombre d'interventions ainsi que les éléments déclencheurs au lancement de la campagne de fauchage.

Les communes de Bergerac, Prigonrieux, Saint-Laurent-des-Vignes et Creysse ainsi que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), soucieuses de la qualité des entrées d'agglomérations, souhaitent maintenir, en termes de fauchage, un entretien adapté aux entrées de ville.

La convention signée en 2013 entre le Département et les communes de Bergerac, Prigonrieux et Saint-Laurent-des-Vignes concernant les travaux d'aménagement du contournement ouest de Bergerac incluant quatre giratoires prévoyait le transfert de gestion de l'intégralité des aménagements paysagers et les branchements d'arrosage des giratoires aux communes sur lesquelles ils sont implantés. La gestion des aménagements paysagers du giratoire du Guel a été transférée à la Commune par procès-verbal en date du 28 juillet 2014.

La convention jointe en annexe a pour objet :

- de définir les conditions d'intervention du Département, des Communes et de la CAB pour les opérations de fauchage sur les dépendances départementales en entrées d'agglomérations, de façon groupée, afin d'avoir une vision globale des interventions ;
- d'autoriser les communes et la CAB à procéder, sur certaines dépendances routières départementales situées aux entrées de Villes, hors agglomérations, aux opérations de fauchage et de fixer les engagements du Département, de la CAB et des communes.

Les engagements, les moyens mis en œuvre et les responsabilités de chacun sont définis aux articles 2, 3 et 4 de la présente convention. Elle sera effective dès signature par l'ensemble des parties concernées et applicable jusqu'au 31 octobre 2020 et pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de cette convention ;
- autorise le Maire à signer ce document et de s'assurer du respect des engagements de chacune des parties.

## RESSOURCES HUMAINES

### XXII. Renouvellement de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG24

Rapporteur : Catherine CLAVEL

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation, pour les collectivités, de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de Gestion ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 22 octobre 1993 actant la mise en place d'un service de médecine préventive ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015-28 du 2 avril 2015 approuvant l'adhésion de la Commune au Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG24 ;

Vu la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG24 signée entre le CDG 24 et la Commune en date du 7 avril 2015, expirant le 31 décembre 2017 ;

Vu la proposition de renouvellement de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG24 permettant à la Ville de remplir l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive dans la Collectivité ;

Les conditions d'adhésion sont portées dans la convention jointe en annexe qui est valable pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de renouveler l'adhésion de la Commune au Pôle Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne ;
- d'accepter les conditions d'adhésion fixées dans la convention jointe ;
- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au paiement de ce service en section de fonctionnement du budget principal pour les trois années considérées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toute autre formalité administrative.

### XXIII. Réduction du temps de travail d'un agent

Rapporteur : Jean-Paul ROCHOIR

A la demande d'un agent municipal et pour convenances personnelles, il est proposé de réduire le temps de travail de cet agent de 35 heures à 29,5 heures à compter du 1er janvier 2018.

Cette modification du temps de travail étant supérieure à 10 %, le Comité Technique Paritaire a été saisi préalablement et a émis un avis favorable à l'unanimité des collègues des élus et des représentants du personnel en date du 18 janvier 2018.

Les modifications à apporter au tableau des effectifs sont les suivantes :

Service	Grade	Temps de travail hebdomadaire initial	Temps de travail hebdomadaire modifié	Date d'effet
Technique	Adjoint technique	35 heures	29,5 heures	1.1.2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la modification susmentionnée ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- d'autoriser le Maire à accomplir les formalités administratives et à signer tout acte à cette fin.

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibérations en date du 17 avril 2014 et du 5 février 2016, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

- N° 2017-27. Désignation de Maître Gabrielle Chapon, Avocate à la Cour, pour défendre les intérêts de la Ville dans le cadre du recours contre l'arrêté interministériel du 27 septembre 2017, publié au Journal Officiel du 20 octobre 2017, de non classement de la Commune en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2016.
- N° 2017-28. Attribution du marché de travaux d'aménagement d'une Maison de Quartier à Peymilou selon les lots suivants :
  - . lot 1 (démolition - gros œuvre – isolation extérieure - assainissement) : attribué à l'entreprise Sageaux pour un montant total de 86 012,83 € HT ;
  - . lot 2 (menuiserie intérieure et extérieure alu - serrurerie) : attribué à la Métallerie Bergeracoise pour un montant total de 23 420,00 € HT ;
  - . lot 3 (menuiserie intérieure bois) : attribué à la Menuiserie Magnieu pour un montant total de 3 623,60 € HT ;
  - . lot 4 (plâtrerie – plafonds - isolation) : attribué à la SARL SIAT pour un montant total de 12 599,00 € HT ;
  - . lot 5 (revêtements sols et murs) : attribué à la SARL Canelli pour un montant total de 8 996,30 € HT ;
  - . lot 6 (sanitaire - chauffage) : attribué à l'entreprise Domicile Dépannages pour un montant total de 15 908,10 € HT ;
  - . lot 7 (électricité – CFO-CFA - VMC) : attribué à l'entreprise B. Electric pour un montant total de 11 585,63 € HT ;
  - . lot 8 (peinture) : attribué à l'entreprise Peintures Lagorce pour un montant total de 4 038,00 € HT.
- N° 2018-01. Avenant n° 2 au marché à procédure adaptée portant sur la maîtrise d'œuvre pour la création d'une Maison de Quartier à Peymilou afin d'acter le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre suite à l'attribution du marché de travaux pour cette même opération.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Comme demandé lors de la précédente séance, le tableau de suivi des Marchés de Maîtrise d'œuvre et de Travaux de l'Espace Socio-Culturel a été modifié selon les observations formulées et transmis en annexe à l'ensemble des Conseillers Municipaux pour information.

La séance est close à 20 heures 25.